

L'Echo des Iles



Sommaire

Le mot du maire3

Vie communale4

Législation, communications diverses4-7

Urbanisme8

Travaux9

Environnement9

Voirie sécurité10-13

Bibliothèque municipale14

Evénements de la commune15

La commune en images16

Social17

Vie scolaire18

La rentrée

à l'Ecole élémentaire Benoît Chamoux18

Les CM2 conjuguent19

Vie associative20

Rappel à destination des associations20

Football Club Arenthon Scientrier (FCAS)20

Comité des Fêtes21

Envie d'Evasion21

Les Pompiers22

Association des Parents d'Elèves23

Arenthon Environnement24

Vie intercommunale25

CCPR25

Assainissement26

Centre de loisirs sans hébergement26

SIVU - Espace nautique des Foron27

SM3A28

Comptes rendus29

Conseil municipal du 02/06/200929

Conseil municipal du 06/07/200932

Conseil municipal du 07/09/200934

Conseil municipal du 05/10/200937

Conseil municipal du 02/11/200940

Etat-Civilcouverture

Infos pratiques

Coordonnées de la mairie:

Adresse: 22, route de Reignier

Téléphone: 04 50 25 51 87

Fax: 09 70 62 36 70

e-mail: commune.arenthon@orange.fr

Horaires d'ouverture au public:

Lundi: 9 h 00 - 12 h 00

Mardi: 14 h 00 - 18 h 30

Mercredi: 8 h 30 - 11 h 30 et 14 h 00 - 17 h 00

Jeudi: 14 h 00 - 19 h 00

Permanence de M. le Maire (sur rendez-vous): le lundi de 9 h 00 à 11 h 30 et le jeudi de 16 h 00 à 19 h 00.

Rencontre avec les adjoints: sur rendez-vous.

Pour contacter l'équipe municipale:

Vos réactions, vos questions, vos suggestions nous intéressent!

Votre participation nous permettra de mieux orienter nos décisions et nos actions dans l'intérêt de notre commune. Aussi, n'hésitez pas à nous les transmettre par courrier adressé à la mairie d'Arenthon ou à l'adresse e-mail commune.arenthon@wanadoo.fr

Le mot du Maire

Durant l'année 2009, l'équipe municipale a beaucoup travaillé avec toujours autant de motivation et je les en remercie. Nos réflexions sur les divers projets que nous comptons mener à bien se poursuivent dans la concertation et la transparence.

Actuellement la première étape du PLU: le diagnostic a été validé par le conseil municipal en septembre puis par les Personnes Publiques associées (Services de l'Etat, Syndicats, Communes voisines, associations) en octobre; ce document comme nous vous l'avons annoncé est à votre disposition en mairie ou sur un site internet; les remarques que vous désirez apporter seront prises en considération tout au long de l'élaboration du PLU.

Nous entrons dans la deuxième phase: le Plan d'Aménagement de Développement Durable (PADD); des explications sur ce PADD vous ont été faites dans le dernier bulletin.

J'aimerais apporter une précision très importante à mes yeux: le zonage et le règlement ne sont pas établis par le Maire et les Elus mais par un groupe de personnes mandatées à le faire; tout ceci est réalisé dans la concertation afin que ce document soit cohérent et que M. le Préfet nous le valide.

Le travail sur le PLU va prendre encore toute l'année 2010 et en partie 2011; vous voyez que cela ne se fait pas « d'un coup de baguette magique »!

Durant le mois d'octobre nous vous avons invités à des réunions de quartiers; pour nous, élus le déroulement de ces deux soirées s'est bien passé; toutes les questions sur lesquelles nous n'avons pu répondre seront examinées et des réponses seront apportées soit dans le prochain bulletin soit dans un compte rendu de Conseil Municipal. Merci à tous ceux qui ont bien voulu prendre de leur temps pour venir discuter avec les Elus. Je tiens également à remercier le Comité Paroissiale pour le prêt de la salle.

Nous vous avons déjà annoncé dans les précédents bulletins nos réflexions sur divers projets, tout ceci évolue plus ou moins vite mais reste toujours d'actualité. Je voudrais revenir sur les projets que nous devons mener en priorité:

- Coopérative Fruitière:

En début d'année 2010 lors d'une réunion de travail les élus devront se prononcer sur l'avenir du bâtiment et des terrains; le pôle de compétence du Conseil Général nous aura rendu son rapport sur la faisabilité de notre projet de logements sociaux et de micro-crèche.

En ce qui concerne cette dernière, une enquête menée en collaboration avec l'ADMR vous est proposée; le formulaire est distribué avec ce bulletin.

Nous souhaitons vivement que les personnes concernées remplissent ce questionnaire et le renvoient en Mairie ou à l'ADMR; ces renseignements nous seront très utiles; nous vous en remercions.

Carrefour des Chais:

Ce projet avait été commencé durant l'ancien mandat; nous devons le mener à bien.

Les riverains concernés ont été invités à venir nous donner leurs commentaires et remarques sur l'avant-projet présenté par le cabinet UGUET; après discussion quelques améliorations ont été prises en considération et seront apportées au projet qui sera déposé au Conseil Général; le début des travaux est prévu durant le Printemps 2010.

Maison des Associations:

Projet validé durant l'ancien mandat et qui a bien évolué; mais actuellement les travaux n'avancent pas aussi vite que nous le désirerions. L'achèvement de la rénovation de ce bâtiment est prévu durant le Printemps 2010.

Malgré une situation économique difficile, nous restons résolument optimistes.

En tant que responsable d'une collectivité territoriale, je suis conscient qu'il devient de plus en plus difficile d'obtenir des aides et des subventions mais nous continuerons de nous mobiliser pour obtenir les moyens nécessaires à la réalisation de nos projets.

Recevez de toute l'équipe municipale nos meilleurs vœux de santé et aussi de bonheur pour toutes vos familles pour cette année 2010.

Alain VELLUZ





■ Législation, communications diverses

Gendarmerie



PROTEGEZ-VOUS DES INTRUS



I. Attention aux issues

- De jour comme de nuit, veillez à la bonne fermeture des portes et fenêtres.
- Faites de mêmes pour les autres issues : garage, cave, porte donnant sur cour, dépendance, etc.

II. Attention aux clés

- Ne laissez jamais vos clés dans des endroits accessibles (sous le paillason, dans la boîte aux lettres, dans un pot de fleur, etc.).
- Ne mentionnez jamais vos noms et adresses sur votre trousseau.

III. Attention à vos verrous et serrures

- N'hésitez pas à renforcer votre porte d'entrée avec une ou deux serrures supplémentaires.
- Le TEMPS est le principal ennemi du cambrioleur.
- Utilisez-les systématiquement : le seul pêne ne présente aucune garantie de sécurité.
- Fermez toujours à double tours, même pour une courte absence.
- Changez verrous et serrures en cas de perte ou de vol de vos clés.

IV. Attention à ce qui attire les voleurs

- Ne gardez pas chez vous d'importantes sommes d'argent même dans les cachettes que vous estimez introuvables.
- Ne conservez aucun objet de valeur, argent, bijoux, chèquiers dans un appartement inoccupé.
- Répertoirez vos valeurs (au besoin prenez-les en photographies) et notez-en les numéros ou références, faite de même en ce qui concerne vos de chèques.

V. Attention à ce qui les aide

- Laissez une apparence habituelle à votre habitation : demandez à une personne de votre connaissance de relever votre courrier, d'ouvrir et fermer les volets, etc.
- Pensez à lui laisser vos coordonnées de villégiature.
- Si vous êtes en logement collectif, prévenez le gardien de votre immeuble de vos absences prolongées.

VI. Conseils à l'intention du voisinage

- Surveillez les allées et venues de personnes étrangères à l'immeuble ou quartier.
- En cas de doute ou d'anomalie, n'hésitez pas à appeler la Gendarmerie en composant le 17.
- Observez bien les personnes suspectes afin de pouvoir donner un signalement précis aux enquêteurs.
- Relevez si possible la marque, le numéro d'immatriculation, la couleur de véhicule utilisé par des personnes suspectes.

Si malgré ces précautions, votre domicile a été cambriolé :

Demandez à la personne à qui vous avez confié vos clés d'alerter la Gendarmerie et de vous aviser dans les meilleurs délais et dites-lui de laisser les choses en l'état à l'intérieur afin de ne pas faire disparaître les traces et indices susceptibles d'aider à l'identification des malfaiteurs.

CONTACT : Brigade de La Roche sur Foron - 04.50.03.00.15

3939 allo service public

Vos droits et vos démarches

formation
social
papiers
logement
travail
justice
famille

La première réponse à vos questions

sur internet
service-public.fr
par téléphone
3939
allo, service public
au prix d'une communication locale à partir d'un poste fixe

Assistance architecturale

Vous avez un projet immobilier sur Arenthon : construction, agrandissement, rénovation, un architecte peut vous donner des conseils gratuitement : les prochaines permanences sont les suivantes :

lundi 18 janvier	de 14h30 à 18h15
lundi 15 février	de 14h30 à 18h15
lundi 15 mars	de 14h30 à 18h15
lundi 19 avril	de 14h30 à 18h15
lundi 17 mai	de 14h30 à 18h15
lundi 15 juin	de 14h30 à 18h15

Les rendez-vous sont à prendre à la :
Communauté de Communes du Pays
Rochois

"Maison du pays"

74800 La Roche sur Foron

Tél. : 04 50 03 39 92

Rappel élections

Nous voulons vous rappelez que cette année auront lieu les élections régionales. Le premier tour sera le 14 MARS 2010 et le deuxième tour le 21 MARS 2010. Les élections se dérouleront en mairie.

Législation, communications diverses

Carte Nationale d'Identité

- Présence obligatoire de l'intéressé (e)
- Extrait acte de naissance avec filiation
- Français nés à l'étranger (acte de naissance délivré par Nantes)
- Deux photographies d'identité récentes répondant aux nouvelles normes (photographe)
- Un justificatif de domicile de moins de trois mois au nom de l'intéressé
- Si demande de renouvellement SANS présentation de la précédente carte d'identité délivrée (vol ou perte...): 25 €
- Un justificatif de nationalité française si nécessité
- Si non-quittance au nom de l'intéressé:
 - Facture de l'hébergeant
 - Copie de la carte nationale d'identité (recto-verso)
 - Attestation sur l'honneur
- Perte ou vol: déclaration de perte (mairie) ou vol (gendarmerie)
- Ancienne carte
- Si première demande: copie de document officiel portant une photo (permis de conduire ou passeport)
- Mention veuf (ve): acte de décès du conjoint (e)

POUR LES MINEURS: présence obligatoire de l'un des deux parents + copie de la carte d'identité du parent présent.

En cas de divorce: jugement sur lequel figure le droit de garde.

DELAÏ: trois semaines après envoi par la mairie en sous-préfecture.

Etat Civil

La consultation des registres d'état civil datant de moins de cent ans est réservée aux agents de l'Etat habilités à cet effet et aux personnes munies d'une autorisation écrite du Procureur de la République. Les personnes effectuant des recherches généalogiques ne peuvent en conséquence avoir accès à ces données que si elles disposent d'une telle autorisation. En revanche, la consultation des registres d'état civil datant de plus de cent ans est libre. Veuillez effectuer vos recherches ou demandes auprès des Archives Départementales de la Haute-Savoie - 1, Avenue d'Albigny à 74041 ANNECY. En effet, les services administratifs de la Mairie n'ont plus en leur possession les registres datant de plus de cent ans.

Passeport

- Copie intégrale de l'acte de naissance à demander à la mairie du lieu de naissance et pour les français nés à l'étranger, s'adresser au Service Central de l'Etat Civil à Nantes
 - Un justificatif de l'identité du demandeur (carte nationale d'identité, ancien passeport, tout titre comportant une photo ressemblante de l'intéressé)
 - Un justificatif de la nationalité française (seulement si les documents sus-cités ne suffisent pas à établir la qualité de français du demandeur)
 - Décret de naturalisation
 - Certificat de nationalité française
 - Deux photographies d'identité récentes répondant aux nouvelles normes
 - Un timbre fiscal:
 - Adulte: 86 €
 - Enfant entre 15 et 18 ans: 42 €
 - Enfant de moins de 15 ans: 17 €
 - Un justificatif de domicile de moins de trois mois au nom de l'intéressé
 - Si non-quittance au nom de l'intéressé:
 - facture de l'hébergeant
 - copie de la carte d'identité (recto-verso)
 - attestation sur l'honneur
 - Mention de veuf ou veuve: acte de décès du conjoint
 - Perte ou vol: déclaration de perte (mairie) ou de vol (gendarmerie)
- POUR LES MINEURS: documents à fournir en plus
- Copie du livret de famille des parents
 - Copie de la carte d'identité de l'un des deux parents en cours de validité
 - En cas de divorce ou de séparation de corps des parents, le demandeur doit fournir l'extrait de jugement de divorce (en entier) précisant l'autorité parentale, ou si l'instance est en cours, l'extrait de l'ordonnance de non-conciliation statuant sur l'exercice de l'autorité parentale.

Il n'est pas possible de changer de mairie entre le dépôt et le retrait du passeport.

S'adresser à la mairie la plus proche de votre domicile: Bonneville, Reignier-Esery, La Roche/Foron.

page 5-6 à découper
et à classer
dans la pochette
en votre possession
ARENTHON
NOTRE VILLAGE

■ Législation, communications diverses

Carte grise

Tous services

Horaires d'ouverture au public à compter du 3 décembre 2009, jusqu'à amélioration du fonctionnement du nouveau système d'immatriculation des véhicules

LUNDI: 8 h 30 - 11 h 15 et 13 h 30 - 15 h 45

MARDI: 8 h 30 - 11 h 15 et 13 h 30 - 15 h 45

MERCREDI: FERME (instruction des demandes d'immatriculation envoyées par courrier)

JEUDI: 8 h 30 - 11 h 15 et 13 h 30 - 15 h 45

VENDREDI: 8 h 30 - 11 h 15 et 13 h 30 - 15 h 45

Pour faciliter vos opérations aux guichets, voici un rappel des pièces à présenter pour les démarches les plus courantes:

véhicule neuf acheté en France

- Le formulaire de demande d'immatriculation CERFA 13749*01, le certificat de cession ou la facture que vous a remis le vendeur
- Le formulaire de demande d'immatriculation CERFA 13750*01 (à retirer sur internet ou au guichet) si le vendeur vous a remis un certificat de cession ou une facture
- un justificatif d'identité
- un justificatif de domicile

véhicule d'occasion acheté en France

- un justificatif d'identité
- un justificatif de domicile
- Le formulaire de demande d'immatriculation CERFA 13750*01
- une déclaration de cession CERFA 13754*01 avec la date et l'heure de vente
- la carte grise du précédent propriétaire (barrée, datée et signée du vendeur)
- un contrôle technique de moins de 6 mois pour les véhicules de plus de 4 ans

Duplicata en cas de perte du certificat d'immatriculation

- un formulaire de déclaration de perte CERFA 13753*01
- un justificatif de domicile
- un justificatif d'identité
- un contrôle technique en cours de validité pour les véhicules de plus de 4 ans

changement d'adresse

- Le formulaire de demande d'immatriculation CERFA 13750*01
- un justificatif de domicile
- un justificatif d'identité
- l'ancienne carte grise

D'autres renseignements sont disponibles sur <http://www.service-public.fr>

Liste des justificatifs d'identité et justificatifs de domicile acceptés

Justificatifs d'identité (une seule de ces pièces suffit)

- carte nationale d'identité ou étrangère,
- passeport français ou étranger,
- permis de conduire français ou étranger,
- carte de combattant délivrée par les autorités françaises,
- carte d'identité ou de circulation délivrée par les autorités militaires françaises,
- carte de séjour temporaire, carte de résident, certificat de résidence de ressortissant algérien, carte de ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen.

Justificatifs de domicile (une seule de ces pièces suffit)

- titre de propriété,
- certificat d'imposition ou de non-imposition de l'année précédente,
- quittance de loyer, de gaz, d'électricité ou de téléphone de moins de 6 mois,
- attestation d'assurance logement,
- livret spécial de circulation, un livret de circulation ou un carnet de circulation en cours de validité pour les personnes auxquelles la loi a fixé une commune de rattachement.

Procuration

Toutes les démarches liées à l'immatriculation des véhicules peuvent être faites par un tiers. La personne qui établit les démarches doit cependant présenter, en plus des pièces du dossier:

- une procuration sur papier libre établie et signée par le bénéficiaire, qui la nomme explicitement pour faire les démarches à sa place
- une pièce d'identité à son nom.

Traitement des déclarations de perte ou de vol de passeports ou de cartes nationales d'identité

L'enregistrement des déclarations de vol relève exclusivement des attributions des services de police et de gendarmerie.

Les déclarations de perte peuvent être formulées à deux occasions:

- soit lors d'une demande de renouvellement de titre: dans ce cas uniquement, l'enregistrement des déclarations de perte relève de la compétence des services communaux.
- soit hors d'une telle demande: lorsque le titulaire d'un passeport ou d'une carte nationale d'identité souhaite déclarer sa perte sans en demander le renouvellement immédiat, l'enregistrement relève des attributions des services de police et de gendarmerie.

FISAC - 2^{ème} tranche et aides directes

Le FISAC du Pays Rochois a pour objectif d'aider les entreprises artisanales et commerciales locales à s'adapter aux mutations de leur environnement et d'assurer à plus long terme le maintien et le développement d'activités économiques saines sur le territoire, ainsi que le maintien et le développement de l'emploi.

Les partenaires de ce FISAC sont : l'État, la Communauté de Communes du Pays Rochois, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Savoie, la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Haute-Savoie, l'Union Commerciale et Artisanale du Pays Rochois (UCPR).

La Communauté de Communes du Pays Rochois pilotera la deuxième tranche de ce FISAC qui débutera fin novembre 2009 et s'étendra sur une période de 18 mois.

Dans cette tranche, la CCPR a la volonté de contribuer à la modernisation de l'appareil commercial et artisanal de son territoire. Pour cela, elle ouvre une action d'aides directes.

Cette opération est financée conjointement, et dans la même proportion, par l'Etat (via le FISAC) et par la CCPR.

Pour être éligible aux aides du FISAC, les entreprises artisanales, commerciales ou de services doivent avoir leur activité dans l'une des 9 communes de la Communauté de Communes du Pays Rochois.

Les dépenses suivantes sont subventionnables dans cette action « Aides Directes » :

1. Les dépenses relatives à la rénovation des vitrines (menuiserie, peinture, store-banne, architecture, enseignes, ...) et à la rénovation des façades.
2. Les équipements destinés à assurer la sécurité des entreprises commerciales, artisanales et de services
3. Les aménagements destinés à faciliter l'accessibilité de ces entreprises aux personnes handicapées et à mobilité réduite
4. Les investissements relatifs à la modernisation de leurs locaux d'activité, qui incluent les équipements professionnels. Les véhicules sont pris en compte s'ils constituent l'activité principale du bénéficiaire.

Le taux de subvention accordée aux entreprises est de

40 % du montant de l'investissement Hors Taxe. Le montant des dépenses subventionnables seront comprises entre 5 000 €HT (plancher) et 20 000 €HT (plafond).

Les entreprises sollicitant une aide devront obligatoirement participer aux démarches qualités proposés par la Chambre de Commerce et d'Industrie ou la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.

Les entreprises éligibles à ce fond d'intervention doivent :

- Être inscrites au répertoire des métiers ou au registre du commerce et des sociétés
- Avoir une surface de vente inférieure à 300 m²
- Posséder un chiffre d'affaire inférieur à 1 000 000 euros HT
- Être économiquement saines et être à jour de leurs cotisations sociales et fiscales
- Être à même de présenter une situation comptable et ne pas occuper à titre précaire ses locaux d'exploitation

Ne sont pas éligibles :

- Les pharmacies
- Les professions libérales
- Les activités touristiques (emplacement destiné à accueillir les campeurs, les restaurants gastronomiques et les hôtels, chambres d'hôtes, meublés de tourisme,...)
- Les commerçants non sédentaires
- Les banques, les assurances
- Les agences immobilières, les marchands de biens, les syndicats, les sociétés d'interim, les agences de voyages, les mandataires automobiles et les sociétés de gestion d'appartements

Pour toute information concernant les aides directes et/ou constitution de dossier de projet

FISAC DU PAYS ROCHOIS

Raffaella Dorier

Communauté de Communes du Pays Rochois

Place Andrevetan

74800 La Roche sur Foron

0450.03.93.23

06.62.91.39.96

fisac@ccpaysrochois.fr

Urbanisme

Cadastre

Toute personne peut obtenir communication ponctuelle d'extraits d'informations cadastrales relatives à des parcelles de terrain ou biens immobiliers déterminés (à partir du numéro de parcelle ou de l'adresse du bien). Ainsi, peuvent être communiquées à toute personne les références cadastrales et l'adresse d'un bien ainsi que les nom, prénom et adresse du ou des propriétaires. En revanche, ne peuvent pas être communiqués à ces tiers les date et lieu de naissance du propriétaire, ainsi que les mentions relatives aux motifs d'exonération des taxes foncières lorsqu'elles donnent une information sur le mode de financement de la construction ou la situation personnelle du propriétaire (personne économique faible). Seul le propriétaire foncier peut obtenir communication de l'ensemble des informations le concernant.

Les plantations - quelques rappels

Chacun est libre de planter sur son terrain le nombre d'arbres qu'il veut et l'espèce de son choix.

Toutefois, il convient de respecter certaines règles tant dans le cas de plantations à proximité d'une propriété privée voisine que dans le cas de plantations à proximité du domaine public.

L'article 671 du Code Civil précise le point suivant :

Tout arbre dépassant 2 mètres de haut doit être planté à 2 mètres au moins de la limite séparative de deux propriétés.

Tout arbre ne dépassant pas 2 mètres de haut peut et doit être planté à 0.50 mètre au moins de la limite séparative de deux propriétés.

Un propriétaire qui constate que les branches des arbres voisins dépassent la limite séparative et surplombent son terrain peut exiger du voisin qu'il coupe ces branches.

Il ne peut toutefois le faire lui-même sans autorisation du propriétaire.

Le long des chemins départementaux et des voies communales, les plantations de haies vives ne peuvent se faire qu'à 0.50 mètre au moins en retrait de l'alignement.

Le PLU (d'après l'information de ADELPHÉA)

Qu'est-ce que le PLU ?

C'est passer d'un urbanisme statique et réglementaire à un urbanisme de projet.

C'est l'expression du projet politique de la commune. Le PLU est également un outil plus opérationnel qui couvre l'intégralité du territoire communal.

Le plan d'aménagement et de développement durable présente le projet communal et les orientations d'aménagement qui permettent à la commune de préciser les conditions d'aménagement du village, des hameaux et du territoire de la commune.

Le PLU, c'est la gestion, l'organisation du territoire, l'utilisation économe et équilibrée des espaces, la cohérence des politiques sectorielles d'aménagement urbain. Le but est également de favoriser la cohésion sociale (la mixité, l'accès aux équipements, etc...).

Le PLU, c'est donc mieux penser le développement de notre commune en consommant moins d'espace, en diminuant les nuisances et en favorisant la solidarité. Cela impose une analyse complète des enjeux du territoire par la réalisation d'un diagnostic avec toutes les parties concernées, la concertation avec les Arenthonais (informations, recueil des observations, réunions...)

PLU ne veut pas dire construire n'importe comment, n'importe où, bien au contraire, c'est gérer avec parcimonie notre territoire, favoriser les déplacements doux, préserver cet environnement que nous voulons le plus agréable, le plus harmonieux possible tout en avançant avec le XXI^{ème} siècle et les réalités d'aujourd'hui.

Le PLU est un long et difficile travail que nous voulons réussir. La commission, le conseil et toutes les parties concernées travaillent pour qu'il le soit.

Nous sommes et resterons à l'écoute des Arenthonais pour obtenir le meilleur résultat.

Voilà les grandes lignes de notre projet. Ce n'est pas figé, au fur et à mesure de l'avancement de notre travail, ces grandes lignes se préciseront, évoluant, changeant peut-être ! Afin de vous présenter en fin de compte un projet finalisé le plus clair, le plus simple possible et le plus adapté à l'évolution de notre commune.

Rappel : le rapport de dépouillement et de comparaison des différents urbanistes est à la disposition de toutes personnes intéressées.

Travaux

Maison des associations

les travaux se poursuivent, le chauffage est en cours de réalisation, les plaquistes ont fait du bon travail pour agencer ce bâtiment. Les carrelages, peintures et revêtements de sol

vont commencer bientôt. Local du foot les travaux pour sécuriser ce bâtiment ont été réalisés par l'entreprise JM SADDIER, des volets roulants sont posés et ils assurent une meilleure isolation. Auberge des travaux ont été nécessaires dans la cuisine pour être aux normes d'hygiène et sécurité.



Environnement

Balisage des sentiers

Depuis quelques semaines, Patrice BOEX, Patrick PANEK, Gilbert SAILLET travaillent sur le balisage des sentiers. Comment bien faire l'affichage, le fléchage, les panneaux d'information, etc ?

Des idées furent avancées puis Patrice BOEX s'installa aux commandes et à l'aide de son ordinateur prépara des fiches et fit des propositions. Nous n'eûmes plus qu'à apporter des commentaires.

Ensuite, réunions à la mairie, sur le terrain, corrections, discussions et re-corrrections des fiches, vérification du temps pour aller de tel point à tel point et re...vérification puis ultimes corrections des fiches sur le terrain, choix des emplacements des poteaux et finalisation du projet.

A ce jour, reste encore à établir le coût et à décider ce que nous allons installer (tout où en partie)

Un très grand bravo et merci à Patrice l'animateur, Gilbert et Patrick ses complices. Grâce à leur connaissance du terrain et leurs réflexions sur le « comment le mieux faire », bientôt se promener à Arenthon ne sera plus qu'un jeu d'enfants, suivez la flèche, mais n'oubliez pas, derrière ce fléchage c'est beaucoup, beaucoup de travail.

Bravo et merci à tous les trois.

Jean BROUARD,

PS: quand on se promène par « bon » ou « grand » vent, ne jamais oublier qu'une branche peut se casser, tomber ou voler, quelque soit le lieu alors soyez attentif, surtout si vous avez des enfants, c'est votre responsabilité.

Ne jamais oublier que les chemins traversent des terrains agricoles et que rester sur le chemin, c'est respecter le travail des agriculteurs, travail ô combien difficile.

Bonnes promenades, profitez de nos chemins, de nos paysages.

Entretien des cours d'eau

Le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau.

Cet entretien a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique, notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives.

Attention !

Une demande de travaux au titre de la police des eaux devra être adressée au Service de l'Eau et de la Pêche (Cité Administrative - 7, Rue Dupanloup - 74040 ANNECY CEDEX) avant toute intervention.

Compostage individuel

Dans le cadre de la réduction des déchets, le compostage individuel sera mis en place au printemps, par la Communauté de Communes du Pays Rochois, en collaboration avec le Sidefage et avec l'appui de chaque commune. Vous pouvez dès à présent réserver votre composteur auprès de la CCPR (Maison de Pays ou formulaire également disponible sur le site internet de la CCPR). Il s'agit d'un composteur en plastique recyclé d'un volume de 400 litres, pour lequel une participation de 15 € vous est demandée. La mise en place de ce compostage individuel sera accompagnée d'une information sur la manière de réussir son composte. Le suivi du compostage individuel est également prévu.

Voierie, sécurité

Commission Voirie

Aménagement carrefour des Chars.

La présentation de l'avant-projet, le 29 octobre par le cabinet Uguet, a permis aux riverains de découvrir les aménagements envisagés, ainsi que le linéaire concerné.

La base de cet aménagement est un plateau à hauteur du carrefour et un cheminement sécurisé. Celui-ci partirait de l'entrée du lieu-dit « les Chars » (direction Arenthon Bonneville) jusqu'au lotissement d'Andey en direction de la Papeterie. Nous avons pu voir que ce projet était attendu par un grand nombre de riverains, aussi bien pour sécuriser le déplacement à pied que pour réduire la vitesse à hauteur du carrefour. Les échanges durant cette présentation ont été constructifs, les remarques ont été prises en compte par le cabinet Uguet. Celui-ci étudiera la possibilité de les intégrer au projet et ces modifications devront être validées par la commission voirie du Conseil Général. Nous profiterons de ces travaux pour enterrer les réseaux secs (électricité, téléphone) et changer la colonne d'eau qui est sous dimensionnée. L'estimation de tous ces travaux s'élève à environ un demi-million d'euros pour un démarrage prévu début du deuxième trimestre 2010.



— Cheminement
— Plateau

Aménagement carrefour des Roch et accès cimetière.

Une pré-étude doit débiter courant 2010 pour la sécurisation du carrefour et l'accès au cimetière.

Nous voudrions réaliser un parking attenant au cimetière, accessible à pied depuis le chef-lieu pour éliminer la dangerosité de l'accès. L'aménagement du carrefour devra être repris pour améliorer son fonctionnement.

Suivant l'implantation du parking, un nouvel accès au cimetière est peut-être à prévoir ainsi que des travaux de réfection au niveau des murs.

Si les finances le permettent, l'idéal serait que ces aménagements soient réalisés en même temps que la mise en service de la nouvelle station d'épuration (prévue courant 2011).



Vie communale

CD 19 Bis (du chef-lieu à la Madeleine, commune de Cornier)

Nous avons décidé de faire une demande de devis au cabinet Uguet concernant l'étude du linéaire du CD 19 bis. Nous avons plusieurs fois demandé à la voirie du conseil Général d'améliorer la circulation et la sécurité de cet axe. Les travaux proposés et réalisés ne satisfaisant pas les riverains, nous avons décidé d'engager une étude sur tout le linéaire, avant de reprendre contact avec le Conseil Général.



Sécurisation

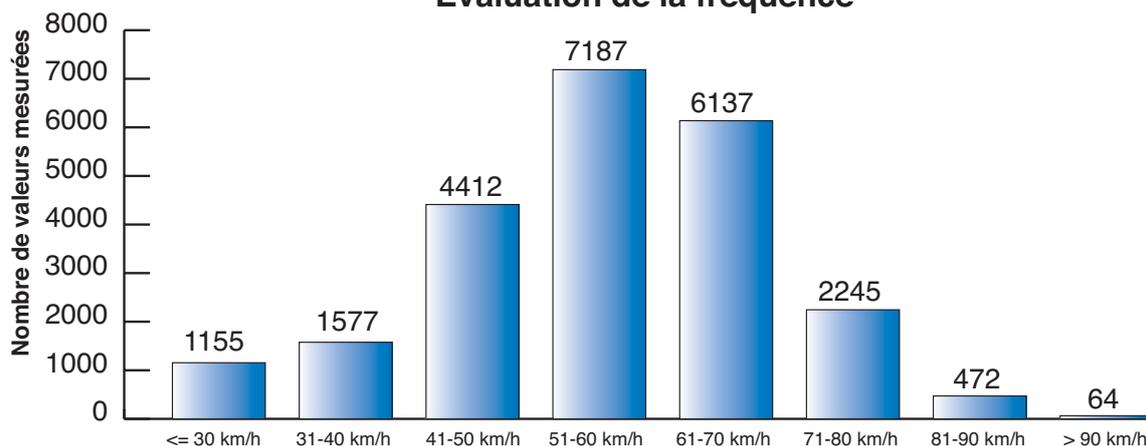
Les relevés de l'afficheur kilométrique seront bientôt disponibles sur le site internet.

Les premières analyses montrent que les aménagements routiers réalisés, réduisent assez bien la vitesse des conducteurs.

Est-ce la présence de l'afficheur ou le bon comportement des usagers, mais nous avons constaté pour l'instant un relatif respect des limitations sur tout le réseau. Nous parions sur l'effet pédagogique et préventif de l'afficheur de vitesse pour changer le comportement des plus verbalisables.



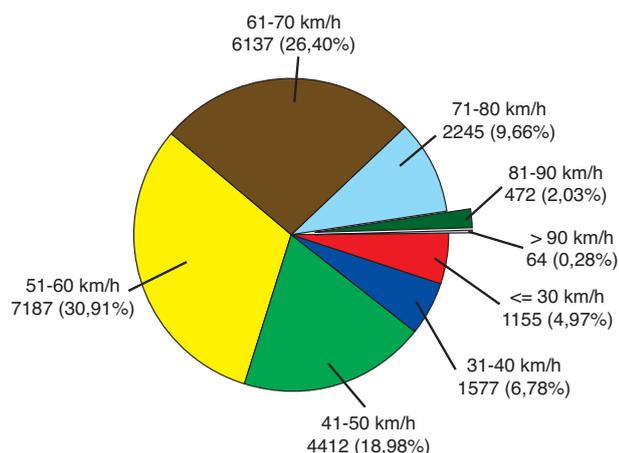
Evaluation de la fréquence



Limite des catégories de vitesses

Emplacement de mesure : ENTREE VILLAGE SOMMEILLER	Responsable :
Début de l'évaluation : lundi 15 juin 2009, 10:00	Fin de l'évaluation : jeudi 25 juin 2009, 07:97
Commentaire :	

Evaluation de la fréquence



Emplacement de mesure : ENTREE VILLAGE SOMMEILLER	Responsable :
Début de l'évaluation : lundi 15 juin 2009, 10:00	Fin de l'évaluation : jeudi 25 juin 2009, 07:97
Commentaire : 23 284 : nbre de valeurs de vitesse	

Eclairage public

L'entreprise chargée du suivi de l'éclairage public passe régulièrement sur la commune pour changer les ampoules, ou effectuer les réparations nécessaires.

N'hésitez pas, lorsque vous constatez qu'une lampe publique ne marche pas près de chez vous :

- relevez le numéro du poteau et l'emplacement exact
- signalez-le en mairie

Une liste est dressée et ainsi les réparations nécessaires pourront être faites dès que possible.

Vie communale

■ Bibliothèque municipale

Ouverture

Lundi, mercredi, vendredi : de 16h30 à 18h30

Samedi : de 10h à 11h30

Vacances solaires: mercredi et vendredi uniquement

Tél. : 04 50 03 92 79

Infos sur site web: bm.arenthon.fr

Mars: LES DECHETS C'EST NOTRE AFFAIRE A TOUS!
Avec Arenthon Environnement et la FRAPNA

Avril: RENCONTRE ET SPECTACLE AVEC EUGENE



Juillet août: L'ETE DES ROMANS POLICIERS

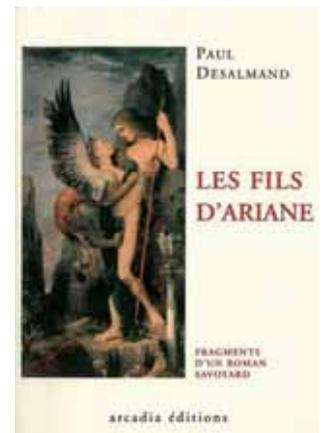
Septembre: LES CHAMPIGNONS
avec Le Bolet du Foron et Arenthon Environnement



Novembre:
PHOTO DE COURGES
Proposé par l'A.P.E.



RENCONTRE AVEC PAUL DESALMAND



Décembre: Les contes de Noël



Événements de la commune

Journées réussies avec nos jeunes

Les commissions animations des communes de SCIENTRIER et d'ARENTHON ont organisé les 15,16,17 et 18 juillet dernier les premières « journées jeunesse »

Ce fût un réel succès grâce notamment à de nombreux bénévoles qui ont bien voulu encadrer des activités diverses. Une trentaine de participants se sont retrouvés dans la joie et la bonne humeur.

Le MERCREDI fût consacré à la **PECHE**. Les ados ont pratiqué cette discipline à la Pisciculture ferme auberge du Mont Blanc à St Pierre en Faucigny et sont tous repartis avec deux poissons qu'ils étaient très fiers d'avoir pêchés eux-mêmes après avoir appris, pour certains, les rudiments de la pêche, inconnus d'eux jusqu'alors.

Le JEUDI sous un soleil torride, pour les plus sportifs: **BMX** (où ils ont réalisé de réelles prouesses) et **FOOT** et pour les jeunes artistes **PEINTURE SUR BOIS** le matin et **CALLIGRAPHIE** l'après midi, d'où ils sont repartis avec des œuvres magnifiques

Le VENDREDI le programme a été contrarié par le

mauvais temps qui a contraint les organisateurs à annulé la promenade à pied prévue le matin. L'après midi les plus courageux ont tout de même effectué une petite ballade en **VTT**. **LE BASKET** quant à lui, a pu se dérouler sous le préau de l'école.

Le SAMEDI, le handball a dû être lui aussi annulé mais l'activité « **TIR A L'ARC** » a rencontré un vif succès auprès des jeunes qui l'ont pratiqué toute la journée. Un concours a même eu lieu et le meilleur a été récompensé par une coupe.

MAGIE ET FABRICATION DE PERSONNAGES EN BALLON ont distrait et surpris petits et grands

Le **FULL CONTACT** a complété cette journée

Un **BARBECUE** était offert à tous les participants par les municipalités de Scientrier et d'Arenthon

Les photos prises au cours de ces ateliers, ont été exposées dans le hall de la mairie où les ados et leurs parents ont pu les admirer.

Nous espérons voir nos jeunes encore plus nombreux participer au nouveau programme plus long et plus varié, qui sera concocté pour le mois de juillet 2010.

Le Telethon 2009 Arenthon/Scientrier

GRACE A VOUS TOUS, RECORD BATTU !

Malgré la conjoncture actuelle, on peut dire que la soirée du 4 décembre et l'après midi du 5, ont été un réel succès pour l'équipe organisatrice du téléthon.

Tout d'abord, le vendredi: au cours d'une soirée très agréable, une foule nombreuse a pu profiter d'animations très variées, autour d'un repas simple mais délicieux. Une tombola dotée de nombreux lots a récompensé les plus chanceux.

Puis le samedi après midi: un concours de belote a rassemblé une quarantaine de doublettes qui se sont affrontées dans une ambiance conviviale. Pour clôturer cette après-midi un casse-croûte avec soupe à l'oignon a été offert à tous les participants qui ont pu repartir également avec un lot chacun.

MERCI aux associations, aux groupes, aux entreprises, aux artisans, commerçants, aux grandes surfaces et à toutes les personnes qui, par leurs dons, leur participation active, ou simplement leur présence, ont contribué au succès de ces deux journées.

Une mention particulière aux cuisiniers qui ont préparé gracieusement le repas apprécié de tous.

MERCI AU PUBLIC VENU NOMBREUX.

MERCI A TOUS.

GRACE A VOUS, NOUS Versons A L'ASSOCIATION FRANCAISE CONTRE LES MYOPATHIES UNE SOMME DE 8 429,91 euros.

Cette somme représente l'intégralité du bénéfice de ces deux journées ainsi que les dons obtenus.



Du monde, des animations et de la bonne humeur pour le Telethon 2009

Vie communale

■ La commune en images



Journées jeunesse

11 novembre 2009



Sortie des aînés en Savoie



Less doyens de l'assemblée :
M^{me} Ginette DUC
M. Gabriel MOREL

Repas des aînés



Social



Allô Maltraitance envers les personnes âgées ou handicapées
 écoute – prévention – formation – recherche – documentation
 BP 500 40 - 74962 Cran-Gévrier Cedex
 04 50 46 80 91 E-mail: alma.74@orange.fr
LUNDI ET JEUDI DE 14h00 à 17h00
Personnes âgées et handicapées.
Maltraitance : oser en parler c'est déjà agir

Si vous êtes une personne âgée ou handicapée et que vous êtes victimes de maltraitance ou si vous connaissez un senior ou une personne handicapée dans cette situation, vous pouvez contacter ALMA 74 au 04 50 46 80 91. Cette association vous propose une écoute anonyme et confidentielle ainsi que des solutions adaptées afin de faire cesser au plus vite les mauvais traitements et les douleurs physiques et/ou morales. Pour cela, ALMA 74 s'appuie sur des professionnels de divers secteurs (médical, social, juridique, psychologique...). Des bénévoles sont à votre écoute le lundi et le jeudi de 14h à 17h. En dehors de ces permanences vous pouvez nous laisser un message sur notre répondeur.

AIDE ALIMENTAIRE EN PAYS ROCHOIS

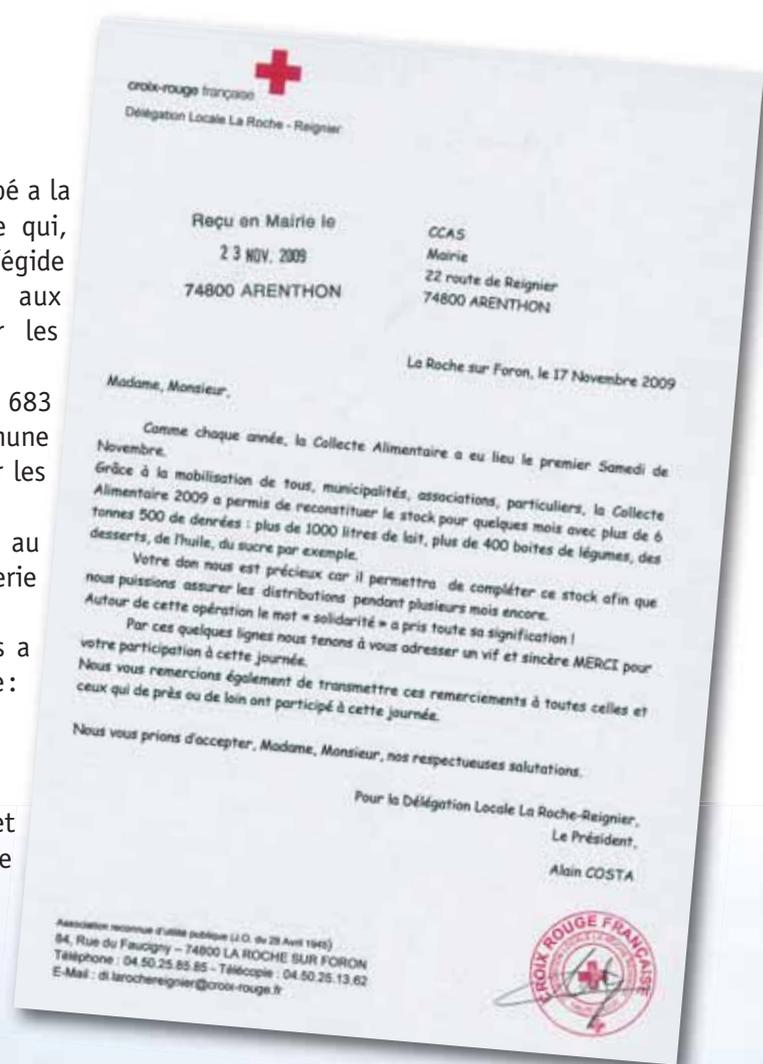
Cette année encore, la commune et le CCAS ont participé à la traditionnelle collecte alimentaire de la Croix Rouge qui, rappelons-le distribue tout au long de l'année, sous l'égide des assistantes sociales, des colis alimentaires aux personnes qui en ont besoin ponctuellement, sur les cantons de La Roche Sur Foron/ Reignier.

De novembre 2008 à novembre 2009, il a été distribué 683 colis alimentaires (dont quelques-uns sur la commune d'Arenthon). La collecte annuelle permet de constituer les stocks nécessaires à ces distributions.

Cette action a eu lieu sur notre commune du lundi 2 au samedi 7 novembre avec pour points de collecte : l'épicerie du village, la mairie et la bibliothèque.

Si le résultat a été moins bon que l'an passé, il nous a tout de même permis de faire parvenir à la Croix rouge : 160 kg de marchandises alimentaires diverses
 Des dons pour un montant de 710 euros.
 Ce qui est loin d'être négligeable.

Par ces quelques lignes nous adressons donc un vif et sincère MERCI à tous ceux qui ont participé à cette opération (particuliers et associations)



Jardins familiaux et aide administrative

Afin de dynamiser la vie dans notre commune, et de faciliter les échanges entre les habitants, le conseil municipal et le C.C.A.S. vous proposent un projet de jardins familiaux. Pour identifier si cette idée répond à un réel besoin des Arenthonaises, Arenthonais, nous proposons à toutes les personnes intéressées de venir s'inscrire en mairie. Nous déciderons, ensuite, de la

suite à donner à cette initiative. D'autre part les membres du C.C.A.S. vous proposent de vous aider pour toutes vos tracasseries administratives (rédaction de lettre, orientation vers les services concernés, compréhension d'imprimé...). Pour ce faire, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de la mairie qui vous mettra rapidement en relations avec ceux-ci

La rentrée à l'école élémentaire Benoît Chamoux



Les quatre-vingt-quinze enfants de l'école ont effectué une rentrée paisible, accueillis par leurs enseignants respectifs :

- la classe de Madame Céline Déturche et Madame Mélanie Fortineau compte 20 élèves de CP et CE1 ;
- la classe de Madame Christelle Meynet compte 22 élèves de CE1 et CE2 ;
- la classe de Monsieur Guy Decroux et Madame Sophie Pinel compte 26 élèves de CM1 et CM2 ;
- la classe de Madame Valérie Latournerie compte 27 élèves de CM2.

Remarque : l'effectif des enfants est cette année en légère baisse par rapport à l'an dernier (99 enfants).

En illustration et accompagnement du programme national, les classes ont le projet d'organiser diverses activités sportives ou culturelles, financées par l'Association des Parents d'Elèves et la Municipalité :

course d'endurance, initiation à la sécurité routière, aux gestes qui sauvent, pratique du patin à glace, du ski de fond, de la natation, accueil du Père Noël, spectacle de Noël, visites de musées et sites historiques, activités pédagogiques et citoyennes à l'invitation de la Municipalité, journée de marche en montagne etc.

Les classes ont besoin pour certaines activités spécifiques comme la pratique du ski de fond et l'initiation à la natation de personnes détentrices de l'agrément ski de fond ou natation. Toute personne de la commune désireuse d'accompagner les classes en s'investissant dans ce type d'activité peut contacter le Directeur de l'école, M. Guy Decroux, pour recevoir de plus amples informations (téléphone de l'école : 04 50 25 56 55).

Que la Municipalité et l'Association des Parents d'Elèves soient remerciées pour leur collaboration, leur aide généreuse et leur financement, que les parents soient remerciés pour leur accompagnement et leur investissement auprès des activités de l'école. Bonne année scolaire à tous !



Les CM2 conjuguent...



Je dors
Tu dors
Il dort
Nous faisons un mauvais rêve
Vous appelez votre mère
Ils pleurent

Je bois
Tu bois
Il boit
Nous buvons
Vous bavez
Ils s'essuient



Je colorie
Tu colories
Il colorie
Nous dépassons
Vous dépassez
Ils recommencent

J'aime
Tu aimes
Elle aime
Nous ne nous séparons plus
Vous vous adorez
Ils se marient



Je parle
Tu parles
Il parle
Nous crions
Vous criez
Ils se font gronder

Je vole
Tu voles
Il vole
Nous voyons des oiseaux
Vous les admirez
Ils les prennent en photo



Je cours
Tu cours
Il court
Nous courons
Vous tombez
Ils se font mal

Je fais le tour du monde
Tu y vas en bateau
Il y va en avion
Nous y allons en train
Vous y allez en montgolfière
Ils sont en Chine



Je bronze
Tu bronzes
Il bronze
Nous rougissons
Vous rougissez
Ils attrapent un coup de soleil

Je me réveille
Tu te lèves
Elle se lève
Nous nous levons
Vous déjeunez
Ils vont à l'école



■ Rappel à destination des associations

Il est rappelé aux associations que pour obtenir une subvention éventuelle il leur appartient de fournir avant le 31 décembre de l'année précédente (et ce sans rappel de notre part):

- un courrier de demande de subvention contenant la motivation
- une copie de leur dernier bilan
- une copie de leur dernier procès-verbal d'assemblée générale

Ainsi la commission finance pourra étudier leur demande et lui donner la suite qu'il convient. En l'absence de fourniture de ces documents, aucune subvention ne sera versée.

■ Football Club Arenthon Scientrier

Le Football Club Arenthon-Scientrier après une première saison pleine de promesse continue de se structurer et d'étoffer ses effectifs. En effet, le nombre de licencié a encore augmenté cette année pour atteindre le chiffre de 160, ce qui est une belle satisfaction étant donné le jeune âge du club. Un chiffre qui exige aussi un travail toujours plus important pour les bénévoles.

La grande nouveauté de cette année est le groupement créé avec les Clubs d'Amancy et de Cornier. Ce groupement concernant les 3 catégories de jeunes jouant à 11 (U19, U17, U15).

Le CS2A, puisque c'est ainsi qu'il a été baptisé, regroupe donc 4 communes: Cornier, Scientrier, Amancy et Arenthon. Grâce à la création de ce groupement, on peut jouer au foot à Arenthon à tout âge!

Également, pour améliorer l'organisation des rencontres et les entraînements des plus jeunes, la responsabilité des équipes de jeunes a été confiée à Serge Blanc (organisation générale, logistique), et Cedric Garnier (secteur technique). Grâce à ce nouveau duo à la tête des équipes des jeunes, le F.C Arenthon-Scientrier souhaite améliorer la qualité des entraînements et l'organisation générales du Club.

Quant aux seniors, ils ont effectué un début de saison satisfaisant qui laisse espérer une montée en Division 1 pour l'équipe première.



Les infrastructures mises à disposition par les mairies d'Arenthon et de Scientrier ont été améliorées. Au stade d'Arenthon, les portes d'entrées ont été entièrement refaites, et des volets roulants ont été posés sur le bar extérieur. Au stade de Scientrier, le haut grillage séparant le terrain de la route de Reignier, a été entièrement refait. Le FCAS tient à remercier les conseils municipaux des deux communes pour leurs aides, leurs soutiens, et leur écoute.

Au niveau des manifestations organisées, il y aura le Super Loto à Scientrier le samedi 13 février 2010, et un concours de belote également à Scientrier, le vendredi 16 avril 2010.



Comité des fêtes

Lors de l'assemblée générale du 16 octobre 2009, 4 nouveaux membres sont venus renforcer l'équipe, deux personnes ont quant à elles quitté le comité.

Nouveau bureau :

Président : Georges DECARROUX

Vices-Présidents : Jean-Marie BUFFETEAU et Jean-Claude CHESSEL

Trésorier : Ginette DECARROUX

Vice-trésorier : Abel GALVAO

Secrétaire : Dany FAMY

Vice-secrétaire : Philippe BOEX

Pour des raisons de calendrier, les animations

« pétanque » et « rallye » ont été annulées.

La fête de la musique n'a pas eu le succès escompté pour cause de mauvais temps.

SOIREES BELOTES :

soirées toujours appréciées et très attendues.

8 soirées sont prévues pour la saison 2009-2010, savoir :

6 et 20 novembre 2009 - 18 décembre 2009

8 et 29 janvier 2010 - 12 et 26 février 2010

12 mars 2010.

RECREE DES AINES : elle aura lieu le 17 janvier 2010.

Nous espérons que ce goûter sera partagé par autant de participants que les années précédentes.

Autres dates à retenir pour l'année 2010 :

- concours de pétanque : courant du mois de mai

- fête de la musique : 18 juin

Nous réfléchissons à d'autres animations.

Le Comité des fêtes vous souhaite une bonne et heureuse année.

Envie d'évasion

Envie d'évasion est l'Amicale des Retraités de l'Établissement Public de Santé Mentale de La Roche sur Foron.

En 2005, à l'occasion de l'anniversaire des 30 ans de l'établissement, les anciens employés et le personnel en activité ayant aussi participé à l'ouverture ont émis le projet de se rencontrer plus souvent et c'est ainsi qu'Envie d'Évasion a vu le jour le 6 mars 2006.

Cette association a pour but de maintenir le lien entre le personnel retraité et actif afin de participer ensemble à des loisirs et activités diverses (sorties sportives, découvertes culturelles). Son siège social est chez M^{me} Annie VIOLLET à Arenthon, secrétaire.

En 2006, 2007 et 2008 nous avons organisé en moyenne 6 à 7 sorties par an. Les transports ont été effectués en bus ou en co-voiturage, selon la distance et le nombre de personnes inscrites.

Rétrospectivement : sortie à Lausanne où nous avons pu découvrir le musée d'Art Brut après une traversée sur le lac Léman depuis Evian, le tunnel du Mont-Blanc avec déjeuner en Italie après la démonstration technique des véhicules d'intervention, le Cern à



Genève, spectacle sons et lumières à Tullins dans l'Isère, les Jardins secrets à Vaulx (aux environs d'Annecy), les musées des cristaux et alpins à Chamonix, la découverte de la station de Valloire en Savoie, le Musée de l'ours et des cavernes vers le col du granier en Chartreuse ainsi que le cirque de St Mème à St Pierre d'Entremont en Savoie.

A toutes ces sorties s'ajoutent les rencontres régulières comme les marches de printemps et d'automne, et pique-niques ou restaurants.

Cette année, c'est une première pour notre association, un voyage de plusieurs jours nous a permis de découvrir Rome en septembre avec 33 participants.

Ceux qui ne nous connaîtraient pas encore et qui sont tentés par l'aventure peuvent nous rejoindre en contactant Annie Viollet.

A bientôt !

■ Les Pompiers

Les Pompiers et les élus se sont retrouvés au CPI ARENTHON, pour célébrer la fin d'activité au sein du corps départemental de la Haute Savoie, de nos deux amis Rémy Contat, et Serge Dunand.

Commençons par Rémy,

Rémy est né le 1/11/51 à Bonneville, agriculteur sur la commune d'Arenthon, il a rejoint le CPI Arenthon le 1/06/74 engagé par le chef de centre de l'époque, Fernand Roch.

C'est en 1980 qu'il se voit remettre le grade de caporal pour ses années de services rendus.

Et en 1987 il devient caporal-chef.

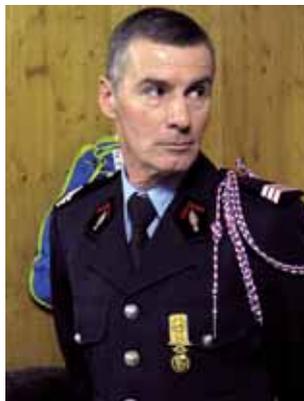
En 1996 il reçoit la médaille d'argent pour 20 ans de services et c'est ainsi qu'il poursuit sa carrière jusqu'à sa mise à la retraite le 31/12/2007.

Un grand merci Rémy pour ton engagement au sein des pompiers d'Arenthon.

Ensuite vient le tour de Serge,

Serge est né le 15/02/54 à Bonneville, agriculteur sur la commune d'Arenthon, entré au CPI Arenthon le 01/12/79 Fernand Roch était aussi le chef de centre qui l'a recruté. A l'époque le CPI comptait 16 sapeurs et la grosse différence avec aujourd'hui, une majorité de personnes travaillaient sur la commune.

Revenons à Serge, nommé caporal le 01-01-82 il est très assidu, quant à son engagement, il sera nommé ensuite caporal-chef le 01-01-84 et passe sous officier



avec le grade de sergent le 01-01-87, il suit la formation pour obtenir le BNS avec succès et devient adjoint au chef de centre en 1990, au côté de Lucien c'est à cette époque que le centre se développe au niveau des locaux avec une large participation des sapeurs pompiers pour les travaux dans la caserne. Il reçoit la médaille pour 20 ans de service.

Serge sera nommé sergent-chef le 01-12-2002 toujours motivé pour secourir son prochain il reste le pilier du CPI Arenthon, il met à profit, pour les autres, son temps libre et sans compter.

En 2005 malgré le départ à la retraite de Lucien, Serge conserve la lueur du feu sacré, il sera de toutes les interventions ou presque, toujours prêt à partager son expérience du terrain c'est un pompier avec qui il faut compter.

Ensuite vient la période de la réforme des formations obligatoires qui ne sont pas toujours bien perçues par les personnes d'expérience la confiance envers les gens de terrain est mise à mal, les stages théoriques prennent le pas sur l'expérience et notre recordman des interventions d'Arenthon continu à résister et à honorer son engagement.

Le 31 décembre 2008 une opportunité (pour un départ en retraite lui est proposée) après cette exemplaire carrière au sein des pompiers et forcément un peu au détriment de sa famille Serge, après une longue réflexion, demande ses droits à la retraite et devient à partir du 16-02-2009 adjudant honoraire.

A l'occasion de cette journée, il a reçu de la part de M. Le préfet de la Haute Savoie représenté par M. le Maire d'ARENTHON la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers échelon OR pour 30 années de dévouement pour le service public.

Bonne retraite Serge et encore félicitations sans oublier ta femme Nadine qui a joué aussi un rôle important pour toi et toujours dans l'ombre Bravo à vous deux et bonne retraite.

Caporal-chef Philippe GUYENOT
chef de centre du CPI ARENTHON

*Et que cela serve d'exemple aux générations futures,
pour que vive et continu le volontariat en Haute-Savoie.*



NOUS

Centre de première intervention d'Arenthon composé de 14 sapeurs pompiers dont trois femmes. Suite à des mutations volontaires, des départs en retraite ou pour des raisons personnelles ou professionnelles, le niveau de notre effectif a atteint un seuil critique. Ainsi, afin de pouvoir continuer à assurer toutes nos missions de secours.

Nous recherchons :

Des jeunes, ou moins jeunes, des personnes ayant un emploi sur le secteur, avec un peu de temps à donner et qui souhaitent s'inscrire dans une démarche citoyenne avec les sapeurs-pompiers de la haute Savoie.

VOUS

Vous avez envie d'une activité sortant de l'ordinaire,
Vous voulez venir en aide aux autres,
Vous aimeriez acquérir des compétences nouvelles,
Vous aspirez à un enrichissement personnel, alors :

DEVENEZ SAPEUR POMPIER à ARENTHON

Comme les sapeurs pompiers d'Arenthon vous pouvez décider de protéger la vie, les biens et l'environnement.

Comme les sapeurs pompiers d'Arenthon, vous êtes des citoyens qui exercent une activité professionnelle, parfois hors de la commune.

Et lorsque les Arenthonnais font appel à nous, comme nous, vous pourriez devenir un des maillons essentiels dans la Chaîne des secours.

Ce qu'il faut pour devenir sapeur-pompier volontaire. Avant tout, avoir le goût de s'impliquer pour l'amélioration du quotidien de ses compatriotes.



Contactez

- le Chef de centre
PH Guyénot au 04 50 03 93 55
- le Président de l'amicale,
L. Géroutet au 04 50 25 52 22
- La mairie d'Arenthon
au 04 50 25 51 87

***Nous serions heureux de voir grandir notre effectif ainsi le manque de sapeur Pompiers volontaires
Ne sera plus notre première urgence.***

■ Association des Parents d'Élèves (APE)

L'APE: une association au service des enfants
L'APE, association des parents d'élèves de l'école Benoît-Chamoux, a été créée en 1975.

Son objectif principal est de financer les activités extra-scolaires des élèves, du CP au CM2: patinoire, ski de fond, sortie de fin d'année, classe verte, etc.

Pour cela, l'APE organise plusieurs actions: vente de calendriers avec la photo des élèves, tombolas, vente de cidre. Plusieurs temps forts au cours de l'année scolaire permettent aussi de récolter des fonds: la Fête de l'automne en novembre, les soirées théâtre, la fête de l'école en juin.

Tout cela demande beaucoup de travail à la petite dizaine de parents bénévoles. C'est pourquoi ceux-ci souhaitent être rejoints d'urgence par d'autres parents, afin de ne pas mettre en péril l'APE. Sans quoi, les enfants ne pourront plus bénéficier de leurs activités, ce qui serait bien dommage pour eux...

Vous pouvez aussi aider l'APE en venant aux rendez-vous qu'elle propose cette année:

- Soirées théâtre impro samedi 6 et dimanche 7 février
- Soirée avec le Théâtre d'Amancy samedi 6 mars
- Fête de l'école samedi 12 juin
- Et nouveauté: un grand vide-greniers sur la place du village le dimanche 25 avril.

Le bureau de l'APE

Président: Didier Carrier.

Vice président: Roland Vernaz

Trésorière: Elodie Drogue.

Adjoint: Christophe Philippe

Secrétaire: Sandrine Pernollet.

Adjointe: Patricia Humbert

Contact: didier.carrier@free.fr

Le président de l'APE, Didier Carrier



Les enfants lors de la Fête de l'automne en 2008.

Arenthon environnement en Pays Rochois

Notre association de type loi 1901, a été créée le 20 décembre 2006. Elle a pour objet la protection et la défense de l'environnement; la promotion du développement durable sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Rochois (CCPR).

Si vous vous intéressez à la protection de la nature, n'hésitez pas à nous rejoindre!

Contact:

arenthon.environnement@hotmail.fr
ou Tél.: 04 50 25 53 88.

LES PLANTES EXOTIQUES INVASIVES ou ENVAHISSANTES

Le 5 septembre 2009, à Arenthon, sous la houlette de la FRAPNA (Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature) en collaboration avec notre association et l'association Pays Rochois au Naturel, une trentaine de personnes a bénéficié d'une formation sur le thème des plantes invasives.

Cela s'est prolongé par une sortie sur le terrain afin de localiser ces plantes sur le linéaire du ruisseau du FORON de la Roche. Trois groupes ont parcouru le FORON (l'un en aval de l'embouchure jusqu'à La Roche et deux groupes de La Roche jusqu'aux deux sources) et établi la localisation des espèces envahissantes (bilan consultable auprès de notre association).

UN ASPECT MECONNU DE LA MONDIALISATION: LES PLANTES INVASIVES.

Qu'est-ce que les plantes invasives ?

Ce sont des plantes exotiques, souvent introduites autrefois comme plantes ornementales, qui prolifèrent et modifient le milieu naturel en prenant la place des espèces locales. Ce phénomène n'est pas nouveau mais il s'intensifie du fait du développement démographique et de l'urbanisation grandissante qui en découle.

Qui sont-elles et d'où viennent-elles ?

Voir tableau ci-contre

Quels sont leurs effets ?

- modification des milieux aquatiques,
- appauvrissement de la biodiversité: disparition d'espèces locales,
- gêne pour les activités: pêche, agriculture, loisirs

- problèmes de santé:

Le contact avec la Grande Berce du Caucase cause des brûlures (avivées par le soleil) car elle contient de la furocoumarine.

Le pollen de l'Ambroisie provoque des allergies plus ou moins sévères (mi-août à octobre). C'est surtout un fléau dans la vallée du Rhône.

Que peut-on faire ?

La majorité des plantes invasives prolifèrent sur des espaces dégradés par les activités humaines (exemple: les bords d'Arve). La restauration des milieux contribue à limiter la colonisation de ces espèces. La lutte la plus efficace est la prévention et la surveillance pour éradiquer des petites

zones lorsque l'espèce ne prolifère pas encore. Les produits chimiques doivent être évités (inefficacité et pollution).

Le moindre fragment de plante peut constituer un nouveau plant: la lutte contre ces plantes invasives relève plutôt des professionnels (entreprises spécialisées, collectivités locales).

Nous pouvons agir:

- En évitant d'acheter des plantes exotiques en jardinerie sans informations préalables,
- En évitant de rejeter dans la nature les vidanges d'aquarium, (mettre les plantes à la poubelle et non pas au compost et vider l'eau dans l'évier),
- En évitant de dégrader les bords de ruisseau: remblai, drainage,
- En alertant les collectivités locales surtout pour la Grande Berce du Caucase et l'Ambroisie qui sont des menaces pour la santé humaine.
- En transmettant les données collectées sur le terrain à la FRAPNA Haute-Savoie qui travaille sur ces problématiques

depuis 2005. En effet, il est important de transmettre vos informations pour que l'on ait une vision globale des invasions et des méthodes à utiliser sur notre territoire (contact: marie.hebert@frapna.org ou 04-50-67-16-17).

Etat des lieux:

La Renouée du Japon, la Balsamine, le Buddleia, le Solidage du Canada et la grande Berce du Caucase sont présentes à Arenthon.

La destruction de la Grande Berce, encore rare, est une priorité.

En accord avec la municipalité d'Arenthon, avec l'aide financière du Conseil Général, la Frapna Haute-Savoie a conduit un chantier d'arrachage de la Grande Berce sur les berges du Foron fin septembre 2009.

Quelques plants isolés d'Ambroisie auraient été déjà détectés sur la commune (à vérifier). L'éradication de l'Ambroisie est également un objectif prioritaire pour les pouvoirs publics.

L'ASSEMBLEE GENERALE se tiendra
le VENDREDI 29 janvier 2010
A 20h 30
à la SALLE COMMUNALE d'ARENTHON
VENEZ NOMBREUX!



Balsamine



Buddleia



Renouée du Japon



Ambroisie



Solidage du Canada



Grande Berce du Caucase

Espèce	Origine	Localisation	Mode de dissémination	Moyens de lutte
BALSAMINE (peut atteindre 3m)	Himalaya	Berge, graviers, un peu partout à proximité de l'eau	Graines et bouturage	Fauche avant floraison et exportation du matériel végétal.
RENOUEE du JAPON ou SAKHALINE (peut atteindre 3m)	Japon Asie orientale	Bord de ruisseau, de routes, de champs....	Bouturage à partir des rhizomes et fragments de tiges (stolons)	Une des méthodes est l'arrachage le plus efficace possible et la plantation d'espèces locales pour une concurrence végétale
BUDDLEIA arbre aux papillons (peut atteindre 3m)	Chine	Friches, bord de ruisseau, de routes.	Graines quand elles sont fertiles.	Arrachage des jeunes plants, Coupe des inflorescences juste après la floraison
SOLIDAGE (1m environ)	Canada	Zone humide, friche	Graines et bouturage par les rhizomes	Fauche 2 fois par an : fin mai et mi-août
GRANDE BERCE du CAUCASE (plus de 3 mètres)	Caucase	Milieu humide et riche	Graines (jusqu'à 10 000 graines par plant)	Arrachage manuel ou fauchage avant floraison
AMBROISIE (15cm à 1m)	Amérique du Nord	Bord de ruisseau, culture, bord de route, terrain en friche	Semences (les graines peuvent germer 10 ans plus tard)	Difficile à éliminer : Arrachage ou tontes et installation d'un couvert végétal (gazon, herbe...)



■ Communauté de Communes du Pays Rochois (C.C.P.R.)

Les originaux de ces procès-verbaux sont disponibles en Mairie, ainsi que sur le site internet de la CCPR.

Conseil communautaire du 12 mai 2009

- Le règlement intérieur du service de Transports Scolaires est modifié en conséquence du projet de réorganisation de la gare routière (certains cars attendront les élèves du Collège des Allobroges à la Place du Pontet). Ce règlement est approuvé par le Conseil. Une augmentation moyenne de 2.5 % des tarifs des cartes de transports scolaires est acceptée.

- Les tarifs 2009/2010 des repas en restauration scolaire sont fixés et augmentés d'environ 2 % (soit environ 10 centimes). La possibilité de définir ces tarifs sur une indexation du quotient familial est discutée.

- Les tarifs 2009/2010 du Centre de Loisirs sont fixés et augmentés d'environ 2.5 % sauf pour les droits d'entrée qui sont inchangés. Ces tarifs sont indexés sur le quotient familial.

- Le diagnostic (repérage, auscultation, réhabilitation) des réseaux d'assainissement (environ 150 km) est initié en vue de plusieurs problématiques (ancienneté d'une partie des canalisations ou raccordement de nouveaux secteurs sur des canalisations éventuellement sous dimensionnées). Dans le cadre de l'opération « Arve pure 2012 », une étude des eaux pluviales dans les 11 zones industrielles du Pays Rochois est également incluse.

- Le lancement des travaux de réalisation du collecteur des eaux usées et eau potable « Hameau de Sonnex Ouest » sur la Commune de St Laurent est approuvé. Le Syndicat Mixte Départemental d'Eau et Assainissement (SMDEA) propose pour ce type de projets des aides financières dans le cadre des mesures en faveur de la relance de l'économie dès 2009.

- Des conventions de passage sont approuvées d'une part avec la société AREA et d'autre part avec la société Lalliard, dans le cadre de l'aménagement du Parc d'Activités Economiques du Pays Rochois.

- Le lancement d'une consultation pour un marché relatif aux assurances de la CCPR est approuvé.

- Une demande de subvention relative à la restructuration et à l'extension de la déchetterie, demandée au titre de la Dotation de Développement Rural est approuvée.

Conseil communautaire du 23 juin 2009

- Les comptes administratifs 2008 sont approuvés après discussions: les coûts des transports scolaires, de la déchetterie, de la participation au SM3A, de l'entretien des espaces verts, des prestations de nettoyage des locaux des écoles maternelles, sont notamment discutés.

- Les comptes de gestion 2008 sont approuvés, et l'affectation des résultats 2008 est approuvée.

- Le rapport annuel d'assainissement 2008 est approuvé après avoir été présenté et discuté. 158 km de réseaux d'égouts d'eaux usées sont gérés. Un service affecté à l'entretien de ce réseau est nécessaire (331 contrôles de branchement déjà réalisés). Dans le cadre du contrôle des rejets industriels, une convention provisoire a été signée avec l'ENILV et un accord a été obtenu avec la Fromagère d'Eteaux. Différents points liés à la station d'épuration d'Arenthon sont discutés.

- Le rapport annuel des ordures ménagères 2008 est présenté et approuvé. Le compostage individuel sera mis en place.

- Concernant le budget d'assainissement, de nouvelles dispositions relatives aux amortissements, notamment concernant les durées d'amortissement des biens (ex. collecteurs et la station d'épuration d'Arenthon), sont discutées et approuvées.

- Pour les redevances ordures ménagères des Professionnels basées sur le volume des déchets produits, des tarifs complémentaires sont approuvés pour la mise à disposition de bacs pliants d'une part et la possibilité de mettre en place une serrure sur les bacs, d'autre part.

- Concernant la restauration scolaire, après discussion, la création d'un tarif pour l'accueil dans les restaurants scolaires et la surveillance d'enfants présentant des allergies, est approuvé et fixé à 4 € pour l'année 2009-2010.

- Dans le cadre de l'aménagement du Parc d'Activités Economiques du Pays Rochois, des échanges de terrains entre la Société AREA et la CCPR sont approuvés.

- L'acquisition d'un terrain jouxtant le Centre Technique Intercommunal en zone d'activités de Pierre Longue est approuvée.

- En cohérence avec l'adhésion de la CCPR à l'ARC (Association Régionale de Coopération du Genevois), le retrait de la CCPR du territoire du Faucigny pour ce qui concerne la conclusion du prochain contrat de développement durable avec la région Rhône Alpes est approuvé.

- Dans le cadre de l'élaboration d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), visant à la gestion d'un équilibre durable entre protection des milieux aquatiques et satisfaction des usagers du bassin-versant de l'Arve, porté par le SM3A, le périmètre du SAGE de l'Arve est approuvé.

Conseil communautaire du 1^{er} septembre 2009

- Après exposé du projet et discussions, le Conseil communautaire adopte le projet de statuts du syndicat mixte dénommé Assemblée Régionale de Coopération du Genevois, Syndicat Mixte (adhésion et modifications en découlant, ARC SM). La contribution annuelle sera de 0,56 € par habitant en 2010 pour être progressivement portée à 0,94 € par habitant à l'échéance 2012. Le Conseil désigne 3 délégués titulaires représentant de la CCPR (M. Gaillard, M. Thabuis, G. Allard; suppléants: F. Rosset, G. Chatelain, L. Paternault, respectivement).

- Le regroupement des entreprises SMTP et Décremps est approuvé pour la construction du collecteur d'eaux usées « Sonnex d'Ouest 2^{ème} tranche (critères de jugement: le prix 50 % et la valeur technique 50 %; 402 837 € HT).

- L'assemblée est informée du démarrage des travaux d'agrandissement de la déchetterie et de l'agression d'un agent de la déchetterie au mois d'août.

- L'assemblée est informée du stationnement illégal d'environ 200 caravanes de gens du voyage sur la commune d'Eteaux. La loi impose à chaque arrondissement la création d'aires de grands passages, ceux-ci étant autorisés de juin à septembre. La possibilité d'une aire tournante sur l'arrondissement a été discutée lors d'une réunion avec le Préfet.

Assainissement

Réalisation de travaux sur le réseau d'assainissement de la CCPR

Extrait du courrier reçu en Mairie en juillet 2009 :

« Au titre de la protection du réseau public d'assainissement, le service assainissement de la Communauté de Communes du Pays Rochois assure le contrôle de la conformité des branchements et des réseaux privés (antennes de collecte réalisées sur le domaine privé, lotissements...) réalisés sur son territoire et connectés aux collecteurs publics. Dans ce cadre, tous les travaux non mandatés par la C.C.P.R. touchant le réseau public d'assainissement doivent être contrôlés par le service.

Outre le contrôle de la conception des projets assuré lors des demandes d'autorisations d'urbanisme, le service assainissement contrôle lors de leur réalisation la conformité des ouvrages par rapport aux prescriptions techniques inscrites dans l'autorisation d'urbanisme et dans le règlement d'assainissement.

Aussi, dans le cadre de la réalisation de travaux sur le réseau d'assainissement (branchement, réseau privé...), le maître d'ouvrage ou l'entreprise mandatée pour réaliser les travaux doit avertir le service assainissement au minimum une semaine avant la réalisation des travaux afin de programmer une visite sur site pour vérifier la conformité du projet. Une fois les travaux réalisés, l'entreprise avertit le service assainissement pour vérification des travaux.

Concernant les réseaux privés, le maître d'ouvrage ou l'entreprise mandatée pour réaliser les travaux doit remettre au service assainissement, lors de la visite de réception, un plan de recollement du réseau réalisé ainsi que les résultats des essais de réception (inspection vidéo et tests à l'air) conformément à l'article 13.2. du règlement d'assainissement. Pour

information, la réception du réseau privé par le service assainissement ne vaut pas intégration au domaine public.

Si des anomalies sont constatées lors de la visite de réception du branchement ou du réseau privé, le service assainissement peut refuser la mise en service du branchement dans l'attente de travaux de mise en conformité

.../...

Si le maître d'ouvrage a négligé de contacter le service assainissement et que des anomalies sont constatées, le service assainissement peut refuser la mise en service du branchement dans l'attente de travaux de mise en conformité. L'habitation, l'immeuble ou le lotissement est considéré comme non raccordé et le maître d'ouvrage peut être assujéti d'office au paiement d'une somme égale à la redevance assainissement majorée de 100 %.

Ces informations seront rappelées à chaque pétitionnaire lors de la délivrance des autorisations d'urbanisme. Elles seront par ailleurs rappelées lors des différentes réunions de chantier. »

Pour tout autre renseignement, veuillez contacter la CCPR

C.C.P.R.

Maison du Pays Rochois

74800 LA ROCHE SUR FORON

Tél. : 04 50 03 39 92

www.ccpaysrochois.fr

Horaires d'ouverture des bureaux :

Lundi	8h00-12h00	13h30-17h30
Mardi	8h00-12h00	13h30-17h30
Mercredi	8h00-12h00	13h30-17h30
Jeudi	8h00-12h00	13h30-17h30
Vendredi	8h00-12h00	13h30-17h00

Centre de loisirs sans hébergement

Modalités d'inscription

Pour tout accueil au Centre de Loisirs, un dossier doit être complété et remis au bureau du Centre de Loisirs, situé à la Maison de Pays à LA ROCHE SUR FORON, (rez-de-chaussée).

Tél. 04.50.03.47.29 - Fax : 04.50.03.93.33

E-mail : centreloisirs@ccpaysrochois.fr

Horaires d'ouvertures : (hors inscriptions)

lundi de 8 h00 à 11 h00 & de 13 h30 à 17 h00

mardi de 13 h00 à 17 h00

mercredi de 8 h00 à 12 h00 & de 13 h30 à 17 h00

jeudi & vendredi de 8 h30 à 11 h30

Horaires variables l'été.

Pour les mercredis, les inscriptions sont prises au plus tard le lundi à 16 h30.



Les enfants sont accueillis à la journée ou à la 1/2 journée avec ou sans repas. (inscriptions annuelle ou sur planning*) Pour les vacances, les inscriptions sont prises au plus tard à 12 h00, le mercredi précédent la semaine souhaitée.

Les enfants sont accueillis à la semaine ou à la journée*. Une pré-inscription est possible dès le 5 du mois précédent les vacances. Les inscriptions définitives s'effectuent de manière générale trois semaines avant le début du séjour. Tarifs disponibles dans le dossier.

■ *STVU - Espace Nautique des Foron*

MAISON DU PAYS
1, PLACE ANDREVETAN
74 800 LA ROCHE SUR FORON

Dans un souci de développement durable à travers notamment, la mise en œuvre d'une politique de maîtrise de la consommation en énergies et de la diminution des émissions de gaz à effet de serre, les élus du SIVU Nautique ont décidé de modifier le chauffage et ont choisi une technologie nouvelle adaptée au mode de fonctionnement de l'Espace Nautique (6 mois d'ouverture annuelle).

1. RECHAUFFAGE DE L'EAU DES BASSINS

Les bassins des piscines perdent beaucoup de chaleur. La déperdition thermique associée aux piscines extérieures a lieu surtout à la surface de l'eau par évaporation, par rayonnement et par convection. L'emploi d'une couverture isothermique, possédant une grande valeur isolante, réduit sensiblement, d'une part, la quantité d'énergie de chauffage nécessaire et, d'autre part, la perte d'eau par évaporation du bassin extérieur. Les gains de consommations réalisés annuellement représentent 171828 kWh sur la facture de gaz. On observe que le temps de retour de la mise en place de ces systèmes de couverture est très court, moins d'une saison. Les économies réalisables par an sur la facture énergétique sont de 14 950 € TTC, soit 31 %.

2. POMPE A CHALEUR SUR AIR POUR LE CHAUFFAGE DES BASSINS

Les pompes à chaleur sont en général utilisées dans des applications dites à basse température qui permettent d'obtenir des performances plus intéressantes. Cette production est réalisée par une machine thermodynamique qui puise la chaleur dans l'air extérieur. Elle transfère ensuite cette énergie au fluide de chauffage qui réchauffe l'eau des bassins. La période d'ouverture de l'Espace Nautique des Foron étant effective hors période hivernale, la pompe à chaleur profite des meilleurs rendements possibles grâce à des températures extérieures favorables de mai à septembre. La puissance de réchauffage des bassins est au total de 288 kW. Elle est dimensionnée pour la mise en chauffe des bassins le printemps, et pour les journées froides. Afin de limiter les investissements, il a été choisi une installation de type mixte avec la pompe à chaleur assurant la plus grande partie du réchauffage des bassins, et un appoint avec l'installation gaz existante pour les mises en chauffe les jours où la température extérieure serait trop basse. Les gains de consommations réalisés annuellement représentent 218410 kWh sur la facture de gaz. On observe que le temps de retour de la mise en place de la pompe à chaleur est court, 5 ans.

GAIN D'EMISSION EN GAZ A EFFETS DE SERRE

La quantité de CO₂ rejeté pour un kWh de gaz naturel est de 230 g. Pour l'électricité utilisée hors période chauffage, elle est de 60 g/kWh

Actions	Gain de CO ₂ en tonnes par an
Mise en place d'une bâche isolante	90 t
Installation d'une pompe à chaleur à air	127 t
TOTAL	217 t

Le cumul de ces deux modifications permet dès aujourd'hui d'avoir un impact environnemental fort, la quantité de CO₂ dépensée sur le site étant divisée par quatre, facteur visé au niveau mondial pour la réduction des gaz à effet de serre en 2050 par rapport au niveau de 1990 (accords de KYOTO).

FINANCEMENTS

Le montant total de l'opération s'élève à 113 363 € TTC.

Les élus du SIVU Espace Nautique des Foron ont sollicité les Conseillers Généraux de leur canton ainsi que Monsieur le Président du Conseil Général de Haute Savoie pour obtenir les aides financières permettant de réaliser les objectifs qu'ils s'étaient fixés.

Soit au total une aide financière de 70 000 € (62 % de l'opération).



Espace Nautique des Foron

Vie intercommunale

■ Syndicat de l'Arve (SM3A)

La passerelle sur l'Arve, enfin réceptionnée, a pu être inaugurée début octobre; Le soleil et la foule étaient au rendez-vous :



Désormais grâce au Syndicat, nous pouvons traverser l'Arve, passer en rive droite et atteindre les berges côté Arenthon. La passerelle a été construite sur un terrain de la communauté de commune au niveau du lac de la CCPR, à hauteur du lieu-dit la Papeterie.

Elle mesure 120 mètres de long et a coûté environ 1,5 million d'€. Elle repose sur les berges de chaque côté de l'Arve, et en son centre sur un pilier. Un belvédère au milieu de cette passerelle a été réalisé avec une vue imprenable depuis le centre du cours d'eau.

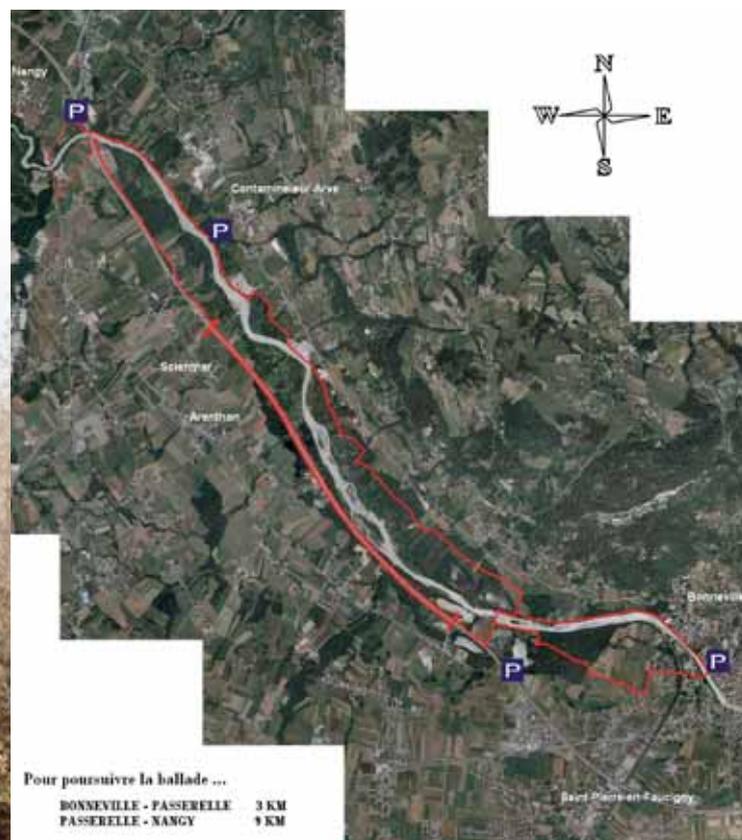
Cette passerelle permet d'effectuer des boucles, à pied ou à vélo, entre St-Pierre et Bonneville mais aussi à l'aval entre Saint-Pierre, Arenthon, Scientrier, Contamine-sur-Arve, Arenthon et Bonneville.

Petit historique :

Au cours du mandat précédent, l'idée d'une passerelle et son implantation ont été retenues grâce à la détermination d'élus représentants du secteur, qui ont su faire adhérer l'ensemble du Syndicat à ce projet.

Son implantation en ce lieu s'imposait à cause du potentiel de ce secteur.

Dernièrement, les possibilités d'acquisition du lac « Biousse » et de la pisciculture sont rentrées dans une logique d'achats venant de cette décision initiale. Ce secteur, par sa diversité et son devenir, pourrait être un pôle central, un élément phare de la vallée de l'Arve.



Nous vous invitons vivement à emprunter cette passerelle pour découvrir le cheminement de l'Arve tout au long de l'année, près de notre commune. Pour les plus courageux, nous vous rappelons que les cheminements de l'Arve vont de Genève au village du Tour au-dessus de Chamonix et qu'ils sont consultables sur le site du SM3A : http://www.riviere-arve.org/rub7_fr_10.html

■ Séance du Conseil Municipal du 2 juin 2009

Etaient présents: MM. A. VELLUZ, M. MOLINA, C. MOENNE, J. BOEX, J. BROUARD, N. TARDIF, P. ROUSSEAU, B. MOREL
Mmes A. COLLOMB, C. BOEX, M. MARCAULT, J. FREMEAUX, C. COUDURIER

Absents excusés: Mme M. VIGNE

Secrétaire de séance: Mme L. THABUIS

SEANCE

Rapport d'activité de la Bibliothèque Municipale par Mme S. SETIF

A ce jour:

- 338 inscrits dont 64 personnes extérieures.
- 216 lecteurs actifs (plus de 60 viennent des communes environnantes)
- 105 élèves (empruntent un livre par semaine avec l'école)

Mme SETIF constate l'augmentation régulière du nombre de lecteurs (2006 : 303 lecteurs, 2007 : 296 lecteurs, 2008 : 253 (perte de lecteurs due à la réinscription informatique de tous les lecteurs)

Actuellement, la bibliothèque possède 3000 titres avec 11 abonnements et 500 livres prêtés par Savoie-Biblio. Grâce à la gestion des prêts informatiques depuis début 2008, cela permet de mieux suivre l'activité et notamment l'accroissement du nombre de prêts. 8800 transactions sur 12 mois en 2008 ont eu lieu. Cette année, jusqu'à fin mai 2009, 9900 transactions sont comptabilisées (une transaction = un prêt ou un retour).

L'objectif de la bibliothèque: la rendre vivante par différentes animations:

- présentation du voyage à vélo d'Arenthon au Tibet par Delphine Désalmand et Yvan Baltassat.
- Exposition sur les déchets
- Rencontre avec un auteur (Eugène) et spectacle.

Mme SETIF nous explique son travail au sein de la bibliothèque. Elle va à la bibliothèque une à deux fois par semaine, environ 3 heures.

Son rôle:

- Coordinatrice au sein de l'équipe,
- Relever le courrier, les mails, les téléphones et y répondre,
- Faire circuler les infos auprès du public, de la mairie, Savoie-Biblio...
- Réunions à organiser pendant l'année (fonctionnement, permanences, dates expo...)
- Organiser l'achat des livres, le prêt avec Savoie-Biblio...
- Affiches à faire (vacances, message répondeur, animations proposées)
- Etre à l'écoute de ce qui peut être amélioré où à changer
- Mettre à jour le site internet
- Gérer le budget (livres, abonnement...)

Le compte-rendu des réunions et le suivi informatique sont assurés par Mme AC. MOUCHET.

Travail de l'équipe:

Mme SETIF nous montre un tableau avec le nombre d'heures effectué par les bénévoles chaque mois; ce qui représente environ 120 heures en moyenne pour une vingtaine de personnes.

22 personnes sont bénévoles dont les deux tiers ont une activité professionnelle.

Toutes les personnes s'investissent beaucoup ce qui rend la bibliothèque dynamique. Chacune a une tâche spécifique au sein de l'équipe. Trois nouvelles personnes viennent d'intégrer l'équipe et s'investissent largement.

La Bibliothèque est ouverte 7 h 30 par semaine.

Trois clés sont actuellement disponibles pour tous et il n'est pas toujours facile d'avoir accès à la bibliothèque en dehors des heures de permanences. Un élu propose d'installer un digicode. M. le Maire dit qu'il va y réfléchir et qu'une solution sera trouvée.

Mme SETIF, en tant que coordinatrice, signale que ce bénévolat lui demande énormément de temps. Cette tâche est lourde, actuellement, et elle « s'épuise ». Il y a assez de bénévoles pour s'occuper des affaires courantes mais elle occupe un poste clé. L'interrogation de Mme SETIF est de répondre au mieux aux demandes formulées par les usagers lors des permanences; ce dont les bénévoles (non formés dans ce domaine) ne peuvent pas toujours répondre.

Après cet exposé, M. le Maire comprend qu'un emploi serait nécessaire à la poursuite de cette activité dynamique et va étudier, avec la Commission Information et Culture, le sujet. Il va, aussi, se renseigner auprès du Centre de Gestion afin de connaître quel est l'emploi le plus adapté à cette situation. Le maximum sera fait pour pérenniser le bon fonctionnement de notre Bibliothèque Municipale.

APPROBATION du compte rendu du cm du 27 avril 2009.

Dorénavant, lors des réunions du Conseil Municipal, la secrétaire prendra des notes et rédigera le compte-rendu le lendemain. Une première correction sera faite par M. le Maire puis il sera envoyé aux quatre adjoints afin de faire, également, des corrections puis finalisation par la secrétaire et envoi à tous les conseillers pour acceptation le mois suivant.

URBANISME

Compte rendu du SUIVI des DOSSIERS de demande de permis de construire au nom des pétitionnaires suivants:

SCI LE CLUZ 2008

Réaménagement d'un bâtiment existant avec changement de destination partielle + réalisation d'un garage.

Dépôt du dossier en Mairie à la date du 16 avril 2009.

Transmission de la demande auprès de l'Unité Territoriale du Faucigny – Pays du Mont Blanc en date du 17 avril 2009.

Envoi d'un exemplaire de la demande auprès d'ERDF pour avis. (extension ou renforcement réseau).

Les services de la DDE à Bonneville ont transmis un exemplaire de la demande auprès du Conseil Général pour avis sur la sortie sur la départementale.

A l'heure actuelle, le dossier est toujours en attente de la réponse.

GAEC CHEZ COUTARD

Transformation et extension de bâtiments agricoles.

Dépôt du dossier en Mairie et transmission auprès de l'Unité Territoriale du Faucigny – Pays du Mont Blanc à la date du 4 décembre 2008.

Demande de pièces manquantes dans le dossier de demande de permis en date du 23 décembre 2008 (Lettre recommandée avec accusé de réception).

DONNE un avis FAVORABLE sur la délimitation du périmètre: première étape du SAGE.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE – DESHERBAGE 2009

Monsieur le Maire charge Madame Sylviane SETIF, responsable de la Bibliothèque Municipale d'Arenthon, de procéder au tri des collections et de signer les procès-verbaux d'élimination.

Ce tri consiste à éliminer les documents qui n'ont plus leur place au sein de la Bibliothèque Municipale, selon les critères suivants:

- Mauvais état physique (lorsque la réparation s'avère impossible ou trop onéreuse)
- Contenu obsolète (informations dépassées)
- Document non adapté à notre public.

Une liste précise des documents éliminés sera établie.

Les documents éliminés seront, dans la mesure du possible, proposés à des institutions qui pourraient en avoir besoin (hôpitaux, maisons de retraite, etc), ou, à défaut, détruits et, si possible valorisés comme papier à recycler.

Dans tous les cas, l'élimination d'ouvrages sera constatée par un procès-verbal mentionnant le nombre d'ouvrages éliminés, auquel sera annexée la liste des documents éliminés comportant les mentions d'auteur, de titre et de numéro d'inventaire.

Le procès-verbal, ainsi que la liste des documents éliminés seront déposés en Mairie.

Le Conseil **PREND NOTE** de cette opération et **L'APPROUVE** à l'unanimité.

COMMISSION URBANISME ET AMENAGEMENT DU VILLAGE

PLU: visite du village pour la commission (ceux qui sont disponibles) le JEUDI 11 JUIN à

14 h00 avec le Cabinet Espargilière.

COMMISSION TRAVAUX-BATIMENTS

La Cure: les travaux suivent leurs cours (sanitaire, électricité...) Les chapes vont être coulées prochainement.

Epicierie: un devis a été demandé à un bureau d'études (liste fournie par la Chambre de Commerce) pour les travaux à réaliser dans l'épicerie. Le montant s'élève à 2 000 €M. Le Maire demande l'avis à tous les membres du Conseil Municipal afin de donner leur accord pour cette étude. Ce bureau propose d'étudier un agencement du local afin de redynamiser le commerce. A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte.

Coopérative Fruitière: une réunion avec le Pôle de Compétence du Conseil Général, afin de faire une étude complète est programmée le VENDREDI 3 JUILLET 2009 à 9h30 à la Mairie.

Mini-crèche: Compte rendu de la réunion organisée avec les assistantes maternelles du village. Elles étaient contentes d'être invitées. Sur 14, 11 étaient présentes. Présentation du projet aux assistantes maternelles qui ont eu une réaction mitigée du fait d'une baisse des demandes depuis la crise. Elles souhaitent obtenir une salle pour se rencontrer entre elles avec les enfants. Pas d'objection de la part de la municipalité. Cela sera possible lorsque la cure sera aménagée.

Réunion avec la CAF le JEUDI 25 JUIN à Annecy.

Marpa: suite à la réunion pour le schéma gérontologique, un courrier a été envoyé à Mme PESENTI afin de lui renouveler notre réflexion. Une réponse a été faite dans le sens de se rapprocher de la MSA.

Un courrier a été adressé à M. BLANCHUT pour finaliser son devis et faire une étude (subventionné par le Conseil Général).

COMMISSION FOSSES-VOIRIE-SECURITE

Suite à la réunion du 13 mai dernier avec le Cabinet Uguet, voici les points abordés:

Carrefour des Chars: attente de la décision de la Commission Voirie du Conseil Général après être passé sur le terrain. Une réunion avec les riverains est prévue dans l'automne. Une évaluation par le Service des Domaines des terrains de Messieurs Blanc et Courtin a été demandée. Les travaux sont prévus courant 2010.

Etudes proposées:

Sécurisation des secteurs « bourg de Feu » et « Chez Naville »
Aménagement du parking du cimetière et accès.

Compte rendu de la réunion de la Commission Voirie et Urbanisme

Objet: route desservant la Z.A. de Cornier

Le mercredi 6 mai 2009, les Commissions Voiries et Urbanisme se sont réunies afin d'examiner les tracés de route proposés par l'Association ARVE FAUCIGNY AGRICULTURE.

Ces réflexions nous avaient été présentées lors de la réunion du Jeudi 2 Avril 2009 par les représentants de cette Association (Messieurs Yves BESSON, Franck JAQUARD, Roland PIOUTAZ) et M. AUBAIN, Technicien de la Chambre d'Agriculture.

Suite aux tracés proposés par l'AFA, les élus souhaiteraient plutôt la proposition de tracé en ROUGE sur le plan, longeant l'autoroute; cela permettrait d'enlever toutes les nuisances dues au trafic routier important dans ce hameau. De plus, l'emprise foncière dérange peu.

Evidemment, il faudra que les habitants concernés donnent leur avis sur ce projet sachant que les élus suivront leur décision.

De plus, la démarche auprès de ces riverains devra être faite par l'Association et la Commune de Cornier.

Il est aussi, évident, que la Commune d'Arenthon n'a pas l'intention de participer financièrement à ce projet s'il devait se réaliser.

Une lettre sera envoyée à la Mairie de Cornier et aux quatre personnes de l'Association, pour rappeler notre position.

Les élus des Commissions vont à nouveau rencontrer l'AFA afin de pouvoir échanger sur l'évolution à donner à leur projet.

Une réunion sera fixée dans le mois de septembre.

COMMISSION ENVIRONNEMENT

Déplacement doux:

Le programme de voie verte (piste goudronnée pour vélo) entre Gaillard et Chamonix est en cours. Deux possibilités s'ouvrent à nous pour envisager une continuité sur notre commune: soit en rive droite, soit en rive gauche de l'autoroute. La commission a choisi la piste en rive gauche (côté village) pour un accès plus facile pour la population. Après validation de ce choix par le Conseil, un point sera fait avec le Conseil Général afin de voir si la réalisation de cette voie verte sur notre secteur est d'actualité et défend notre choix.

PLU:

Enumération des différents thèmes:

Répertorier les zones humides, sensibles,

Corridor biologique,

Cheminsements (ouvertures) en cohérence avec les communes limitrophes,

Eaux pluviales, ex: filtration,

Jardins populaires,

Fauchage des fossés jusqu'au 15 juin prévoir une bande seulement.

Réflexion à avoir sur des terrains pouvant recevoir des décharges de matériaux inertes (matériaux issus de notre commune ?)

Insecticides, incitation à son utilisation modérée,

Nettoyage et feu d'entretien (réglementation),

Inciter les nouvelles constructions à énergie positive,

Tri sélectif: prévoir des emplacements réservés.

Cheminsements:

Entretien des chemins ruraux: rdv le samedi 6 juin à 8h30 au hangar communal.

Faire le point avec Gilbert: avancement sur le nouveau balisage à mettre en place.

La pose d'une clôture était prévue pour séparer le chemin qui mène à la Pierre au Serpent afin de délimiter piétons et animaux. M. BROUARD propose une clôture électrique (à mettre rapidement en place – piquets fer et isolateurs électriques).

M. MOREL signale qu'il faudrait mettre un panneau indiquant cette clôture. L'alimentation devra être prévue par le propriétaire des vaches. Avis à prendre en commission élargie.

Action à mener:

Compostage individuel: certaines Communautés de Communes adhérentes au SIFEAGE ont mis à la disposition des habitants des composteurs individuels (gratuitement ou avec contre partie financière modeste). Cette année, notre Communauté de Communes devrait adhérer au projet. Nous souhaiterions

Comptes rendus

qu'Arenthon soit le moteur dans ce projet. Mme C. BOEX doit s'informer auprès de la CCPR et du SIDEFAGE.

Divers:

Le SM3A a organisé une réunion extraordinaire suite à la demande d'associations d'utilisateurs de quad. Les quadistes se plaignent de ne pas ou ne plus pouvoir utiliser les chemins qu'ils empruntaient soit suite à l'interdiction des communes soit à la suite de la création du cheminement du SM3A. Ils souhaiteraient, comme dans d'autres départements, établir une carte avec les chemins pouvant être pratiqués pour le loisir. Le SM3A s'engage à mener une réflexion sur la possibilité de trouver des tracés mais en concertation avec les autres utilisateurs (randonneurs, VTTistes, pêcheurs, chasseurs, cavaliers...). Suite à cette information, la Commission n'est pas favorable à la pratique du quad sur notre Commune. Il serait bon de trouver un compromis afin de contenter tout le monde. Le sujet est à étudier.

COMMISSION ECOLE ET PERISCOLAIRE

Règlement de la cantine: la Commission a rédigé un projet qui a été donné au personnel de la cantine pour observations et est, actuellement, entre les mains de l'Association des Maires pour aval.

Le Conseil d'Ecole est prévu le MARDI 23 JUIN à 20h00.

Définition d'une politique à suivre pour chaque demande de dérogation. Trois demandes à ce jour. A savoir que, pour cette année, l'équilibre des « entrants et sortants » est assuré mais l'année prochaine ce n'est pas le cas; ce qui obligerait la fermeture d'une classe.

Donc, après discussion, il est décidé de refuser toute demande de dérogation afin de ne pas pénaliser l'effectif scolaire à venir. Une lettre d'explication sera jointe au refus.

Mme COUDURIER s'étonne que dans le compte rendu de la CCPR il soit indiqué qu'à l'unanimité la commission scolaire est contre

le calcul du prix des repas des maternelles en fonction du quotient familial. Il lui est répondu que cette commission a jugé trop compliqué ce calcul, que les CCAS des communes sont là pour aider les familles en difficulté et qu'aucun membre d'Arenthon ne fait partie de cette commission.

COMMISSION ANIMATION-COMMUNICATION-INFORMATION

Mise à jour de la carte de la Commune en cours. En attente du CD à transmettre à l'imprimeur.

Bulletin municipal: en cours d'impression.

Plaquette papier à transmettre à l'imprimeur.

Réalisation du site internet: outil choisi et en cours de paramétrage par M. TARDIF; structure du site présenté à la Commission; préparation du contenu en cours.

COMMISSION JEUNESSE SPORTS ET CULTURE

Suivi de l'organisation des journées découvertes de différents sports en juillet.

Les lettres ont été envoyées à tous les jeunes entre 12 et 18 ans. Une journée sera ajoutée aux précédentes: le MERCREDI 15 JUILLET.

COMMISSION SOCIALE

Fête des mères: distribution des roses le VENDREDI 5 JUIN à 18 heures.

QUESTIONS DIVERSES

Bureau de vote du scrutin du DIMANCHE 7 JUIN: répartition des horaires entre les différents membres du Conseil Municipal.

Auberge: un nouvel acquéreur aurait été trouvé (un compromis est en cours).

Un accord a été trouvé avec l'ancien propriétaire afin de payer ses dettes.

Eclairage public:

Merci à chaque élu de regarder dans son quartier si une lampe est défectueuse (le nombre d'interventions sera donné lors de la réunion du 8 JUIN à l'entreprise Châtel).

Séance du Conseil Municipal du 6 juillet 2009

Etaient présents: MM. A. VELLUZ, M. MOLINA, C. MOENNE, J. BOEX, J. BROUARD, N. TARDIF, P. ROUSSEAU, B. MOREL
Mmes A. COLLOMB, C. BOEX, J. FREMEAUX, C. COUDURIER, M. VIGNE

Absents excusés: Mme M. MARCAULT (procuration donnée à Mme C. COUDURIER)

Secrétaire de séance: Mme L. THABUIS

SEANCE

APPROBATION du compte rendu du conseil municipal du 2 juin 2009.

URBANISME

La commission du 18 juin 2009: donne un avis favorable aux:

Certificat d'urbanisme:

M. CLERC Serge CU opérationnel - La papéterie
Mme KHLAIFI Chantal CU opérationnel - Route de Bonneville - Chez Dommartin
SCP ACHARD CONVERS CU d'information - 1175 route de Creulet

DELIBERATIONS

PRIX REPAS CANTINE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Conseil, selon délibération N°. 54 en date du 30 juin 2008, avait décidé pour la tarification de la restauration scolaire, les prix suivants, à savoir:

QUOTIENT FAMILIAL	PRIX D'UN REPAS
de 0 à 725 €	3,50 €
de 726 € à 1110 €	4,20 €
supérieur ou égal à 1111 €	4,90 €

Monsieur le Maire rappelle également que selon délibération N°. 65 en date du 1^{er} septembre 2008, le Conseil avait également décidé que le quotient familial soit pris en compte pour la fixation du prix du ticket « repas occasionnel », afin de ne pas pénaliser les personnes aux revenus les plus bas et faciliter la gestion.

Monsieur le Maire propose aux membres de l'assemblée de réviser le prix du repas cantine pour la prochaine année scolaire, et ce, dès la rentrée de septembre 2009.

Le Conseil,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de reconduire les tarifs de l'an passé pour la prochaine année scolaire, à savoir:

QUOTIENT FAMILIAL	PRIX D'UN REPAS (occasionnel y compris)
de 0 à 725 €	3,50 €
de 726 € à 1110 €	4,20 €
supérieur ou égal à 1111 €	4,90 €

PRIX GARDERIE PERISCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Conseil, selon délibération N°. 53 en date du 30 juin 2008, avait décidé pour la tarification de la garderie périscolaire, les prix suivants, à savoir:

TEMPS	PRIX
½ heure	un euro (1.- €)
l'heure	deux euros (2.- €)

Monsieur le Maire propose aux membres de l'assemblée de réviser le prix de la garderie périscolaire pour l'année 2009/2010.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DECIDE de reconduire les tarifs de l'an passé pour l'année 2009/2010, à savoir:

TEMPS	PRIX
½ heure	un euro (1.- €)
l'heure	deux euros (2.- €)

REVISION DU LOYER EPICERIE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, que selon délibération N°. 60 en date du 4 août 2008, le Conseil avait décidé de fixer le loyer principal mensuel à la somme de DEUX CENT SOIXANTE-QUINZE euros (275.-€) et ce pour la période du premier mai 2008 au 30 avril 2009.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer le loyer mensuel pour la période du premier mai 2009 au 30 avril 2010.

Il indique à l'assemblée que le loyer n'a pas été augmenté depuis plusieurs années.

Il propose de pratiquer la hausse selon l'indice de référence des loyers.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DECIDE que pour la période du premier mai 2009 au 30 avril 2010, le loyer principal mensuel soit fixé à la somme de: DEUX CENT QUATRE-VINGT UN EUROS (281.- €)

APPROBATION REGLEMENT CANTINE

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du projet du nouveau règlement de la cantine.

Il précise que la rédaction de ce règlement a été élaborée par les membres de la Commission « Ecole-périscolaire ». Le projet définitif a été adressé à l'Association des Maires de France, et ce, pour avis.

Le Conseil Municipal, après délibération,

APPROUVE,

A l'unanimité,

Le règlement de la cantine qui sera applicable dès la prochaine rentrée scolaire, auprès de l'école primaire « Benoît Chamoux. ». Ce règlement sera reconduit d'année en année sauf décision contraire.

COMMISSION URBANISME ET AMENAGEMENT DU VILLAGE

PLU

Une visite du village a été faite par le Cabinet Espargilière et la commission travail afin de connaître « les frontières » de la commune.

Une première ébauche de diagnostic est en cours et sera présentée le 9 juillet.

Diagnostic agricole: le devis fourni par la chambre d'agriculture a été revu; le conseil municipal accepte ce devis

COMMISSION TRAVAUX BATIMENTS

La cure

Les travaux avancent normalement. Mise en place des échafaudages extérieurs (façades)

Les travaux intérieurs sont en cours (dalles, chauffage...) L'ascenseur est monté.

Les tuyaux et câblages vont être tirés prochainement.

Si tout va bien, la livraison pourrait se faire à la fin de l'année 2009.

La demande de subvention auprès de la DGE n'a pas été acceptée.

Une demande de subvention a été faite auprès de la CAF (pour le mobilier).

Projet coopérative fruitière

Le 16 juillet 2009, nous allons rencontrer le pôle de compétence (Conseil Général) qui va faire une étude de faisabilité sur notre projet de logements sociaux.

Micro crèche

Une rencontre avec la CAF a eu lieu et des statistiques ont été demandées sur les différents modes de garde des enfants de la commune.

Une rencontre avec l'ADMR a permis de s'informer sur les modalités de fonctionnement des micro crèches et sur les

financements possibles. Une enquête sera préparée et distribuée à toute la population en temps opportun (début 2010) afin d'évaluer les besoins

Création d'une MARPA

Petites unités de vie: à ce jour, toujours pas de réponse de la part de la MSA en ce qui concerne leur enquête à diligenter: nous les relançons.

Une réunion de travail spécifique avec tout le conseil municipal sera faite ultérieurement afin de donner des explications plus précises.

COMMISSION FOSSES VOIRIE SECURITE

Nous avons reçu l'accord pour le curage du fossé chemin des peupliers.

M. J.M. BURNIER va s'occuper des travaux.

Le busage du passage sera refait par la commune.

Le Foron

Monsieur MOENNE a relancé plusieurs fois la DDEA (M. BUNZ) qui doit faire un courrier à M. LIERMIER pour débloquer la situation; à ce jour, la convention n'est toujours pas signée par celui-ci. Mme COUDURIER demande s'il faut mettre au courant les autres propriétaires ayant signé la convention et leur signaler que les travaux ne peuvent pas être effectués pour l'instant en raison de l'absence de cette dernière signature.

Monsieur MOENNE pense qu'il est judicieux de faire ce courrier.

Une décision devra être prise par le Conseil Municipal car les travaux sont nécessaires.

Carrefour des Chars

La Commission Voirie du Conseil Général venue sur place a réalisé un avant-projet avec un accord de principe mais avec des conditions

-suppression du ralentisseur au niveau de la Papeterie

-déplacer le transformateur (situé au rond-point des Chars)

Monsieur MOENNE avec l'accord de M. le Maire suggère de demander une analyse et ensuite de rencontrer notre Conseiller Général M. D. DUVERNAY.

Sécurité

Les relevés effectués par l'indicateur de vitesse récemment acquis par la commune démontrent l'efficacité des plateaux.

Placé en différents lieux de la commune, celui-ci a permis d'évaluer des périodes dans la journée plus ou moins sensibles (vitesse plus élevée entre 7h00 et 9h00 et 17h00 et 19h00).

A l'avenir, il sera judicieux d'optimiser au maximum les paramètres de l'indicateur de vitesse afin d'obtenir des données pouvant servir de référence.

COMMISSION ENVIRONNEMENT

Intervention de Mme C. BOEX sur les sujets suivants:

Composteurs: ils seront disponibles à la CCPR pour ceux qui le désirent au prix de 15 €. Il est souhaitable que les communes fassent le relais pour les explications (mode d'emploi) dès l'automne 2009

Le SIDEFAGE met à disposition (via la CCPR) pour les manifestations des containers pour effectuer le tri sélectif sur place. Prendre contact avec les associations pour faire passer l'information.

Assainissement: il a été relevé un dysfonctionnement à la STEP mais le nécessaire a été fait pour la remise en état.

COMMISSION ECOLE ET PERISCOLAIRE

Conseil d'Ecole

Bilan très positif de l'année écoulée.

L'effectif était de 100 enfants. 99 passent en classe supérieure. Un maintien

19 partent dont 11 au collège des Allobroges et 8 à Sainte Marie. Acquisition du matériel demandé.

Un résumé des sorties au cours de l'année a été fait.

Le résultat des évaluations de CE1 est correct.

Cinq élèves feront un stage dans les locaux de l'école du 24 au 28 août 2009.

Effectif attendu pour la rentrée 2009/2010

17 CE1, 12 CE2, 20 CM1, 33 CM2 et 12 CP soit 94 enfants.

Il se peut qu'à la rentrée d'après, du fait de la baisse des effectifs, une classe soit supprimée.

Comptes rendus

La distribution des fruits a été largement appréciée tant par les enfants que par les parents et les instituteurs.

Un courrier de remerciement pour la collaboration mairie- école a été lu par M. le Maire.

COMMISSION ANIMATION COMMUNICATION INFORMATION

Bulletin municipal et plaquette papier: doit être livré cette semaine. Un grand merci à toute l'équipe et en particulier à M. B. MOREL qui a fait un gros travail.

Réalisation du site internet: prochaine réunion repoussée au mercredi 26 août 2009 à 20h30

COMMISSION JEUNESSE SPORTS ET CULTURE

Suivi de l'organisation des journées de découverte de différents sports en juillet: tout se met en place progressivement. Répartition des personnes disponibles sur le site en plus des animateurs.

Pour le barbecue, Scientrier amène des salades et Mme COUDURIER demande aux élus s'ils sont d'accord pour faire des desserts. La plupart donnent leur accord.

Bibliothèque Municipale: projet d'embauche d'une personne à temps partiel

La commission pense que cela demande réflexion pour définir qui fera quoi, le rôle exact de l'employée et des bénévoles ainsi que le profil de la personne recherchée et le coût pour la commune d'une telle embauche.

Mme FREMEAUX propose de rencontrer une responsable de Savoie Biblio qui pourra nous conseiller. Un rendez-vous sera pris prochainement.

SYNDICAT D'EAU

- Renforcement de la colonne chemin Dommartin est terminé.
- Goudronnage du chemin: une participation financière du Syndicat des Eaux et de la Commune viendra compléter le montant alloué par le Syndicat de Bellecombe.

QUESTIONS DIVERSES

Suite à la réunion avec l'entreprise Châtel, un devis pour le diagnostic (état des lieux, plan d'action...) de l'éclairage public est demandé (6458 €HT)

M. MOENNE pense que ce devis est cher et Mme BOEX propose de négocier le prix.

M. le Maire signale qu'il a reçu en rendez-vous M. Jean DECARROUX qui souhaite acquérir un terrain à côté de sa propriété (près de la salle paroissiale) et demande si la commune veut préempter.

Après réflexion avec tout le conseil municipal il est décidé à l'unanimité de ne pas préempter.

Une réunion sera organisée avec la commission concernée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public (Eglise, Ecole, Mairie...) pour faire le diagnostic. Les travaux doivent être réalisés avant fin 2015.

Problème dû aux « chenilles processionnaires » sur le chêne.

Une intervention (ONF et personne spécialisée) a été effectuée avec traitement par produit chimique. Puis il a été procédé au brûlage, lavage (par les pompiers) et enfin « re-brûlage ».

Coût de l'opération: 200 €

Un traitement préventif aura lieu au printemps prochain.

Séance du Conseil Municipal du 7 septembre 2009

Etaient présents: MM. A. VELLUZ, M. MOLINA, C. MOENNE, J. BOEX, N. TARDIF, P. ROUSSEAU

Mmes A. COLLOMB, C. BOEX, J. FREMEAUX, C. COUDURIER, M. VIGNE, M. MARCAULT

Absents excusés: Mrs J. BROUARD et B. MOREL

Secrétaire de séance: Mme L. THABUIS

SEANCE

En début de séance, M. le Maire demande à tous les membres du Conseil Municipal d'observer un moment de silence en mémoire de Monsieur René BRASIER, ancien maire de la Commune décédé le 8 août 2009.

APPROBATION du compte rendu du conseil municipal du 6 juillet 2009

URBANISME

La commission du 9 juillet 2009 donne un avis favorable aux:

Certificat d'urbanisme:

M. COURVOISIER Richard CU d'information 2885 route de Bonneville – Le Cluz

Déclaration Préalable:

M. BEUVE Jean-François pose d'une clôture + portail 61 lotissement les Vergers – Les Chars

M. DEVILLE Emmanuel Pose d'un portail 26 route du Salève – Lanovaz

Mme OLIVIER Pascale Abri jardin + piscine 1183 route de Lanovaz – Lanovaz

La commission du 23 juillet 2009 donne un avis favorable aux:

Certificat d'urbanisme:

Etude Notariale PUTHOD VIOLLAZ CU d'information 80 impasse de la fruitière – Centre village

vente appartement « Maison de Léo »

Déclaration préalable:

Association paroissiale d'Arenthon Ravalement façades 116 route de Bonneville – Centre village

M. COUMAILLEAU Jérôme Clôture 349 route de Lanovaz – centre village (à proximité du château)

M. BEUVE Jean-François Pose de panneaux photovoltaïques 61 lotissement les Vergers (les Chars)

M. ROSNOBLET Max Suppression bardage façade nord habitation 1488 route de Lanovaz (sur Berny)

La commission du 13 août 2009 donne un avis favorable aux:

Déclaration préalable:

Mme ROSNOBLET Jacqueline Rénovation toiture (entretien) 1724 route de Lanovaz

M. PECHE Nicolas Clôture + portail électrique 12 lotissement le Pré de Berny

Avis favorable mais:

- dérogation accordée pour mur bahut avec une hauteur maximum d'un mètre. Le dispositif à claire-voie est refusé. Il est demandé au pétitionnaire d'envisager la possibilité d'un aménagement paysager.

DELIBERATIONS

TRANSFERT ET ADHESION ARC SM

L'Association Régionale de Coopération des Collectivités du Genevois dite ARC régie par la loi du premier juillet 1901 a été créée en 2002. Elle s'est notamment donnée pour objet de:

- coordonner la réflexion et l'action de ses adhérents qui ont à traiter au sein des instances politiques françaises et transfrontalières, des sujets liés à l'aménagement et au développement du Genevois français (préambule commun au Contrat de Développement Rhône Alpes, aux SCOT,

développement réseaux hauts débits, proposition de toute structure opérationnelle nécessaire au développement du territoire, etc...);

- coordonner ses membres pour l'élaboration, la conduite et la mise en œuvre du Projet d'Agglomération Franco Valdo Genevois dans le cadre du Comité Régional Franco-Genevois et du Comité de pilotage du Projet d'Agglomération;

- constituer une plateforme d'échanges avec les territoires voisins;

- proposer l'organisation de séminaires et de rencontres contribuant à une meilleure prise en compte des différents acteurs du territoire et à une meilleure diffusion des objectifs de l'ARC;

- recueillir, analyser, synthétiser et diffuser l'ensemble des informations utiles ou nécessaires pour une appropriation forte par les responsables politiques, des enjeux de développement du territoire.

Depuis lors, le travail réalisé par l'ARC dans le cadre du projet d'Agglomération Franco-Valdo-Genevois s'est concrétisé en décembre 2007 par la signature d'une charte qui décline un schéma d'agglomération à horizon 2030. Les partenaires concernés se sont par ailleurs engagés au travers de cette charte à la création d'une structure transfrontalière, personne morale de droit public dotée de la capacité juridique et de l'autonomie financière, en charge de la mise en œuvre du projet.

L'Association ne pouvant juridiquement adhérer à une telle structure, il est proposé de créer un syndicat mixte au sens des dispositions de l'article L 5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (Syndicat mixte dit fermé composé de communes et d'établissements publics de coopération intercommunale ou exclusivement d'établissements publics de coopération intercommunale) ce qui entraînera la dissolution de l'association ARC du Genevois.

Cet établissement public regrouperait l'ensemble des membres de l'association sous la dénomination d'Assemblée Régionale de Coopération du Genevois, Syndicat Mixte (ARC SM) ayant notamment pour objet de :

- coordonner les réflexions et les actions de ses membres sur des sujets liés à l'aménagement et au développement du Genevois Français (Genevois Haut-Savoyard, Pays de Gex et Bassin Bellegardien), du Faucigny et du Chablais;

- coordonner ses membres et les représenter dans les instances transfrontalières pour l'élaboration, la conduite, l'approfondissement et la mise en œuvre du Projet d'Agglomération Franco-Genevois, dans le cadre du Comité Régional Franco-Genevois (CRFG), du comité de pilotage du Projet d'Agglomération et de toute structure transfrontalière créée à cet objet;

- d'élaborer, signer et piloter des partenariats, des projets, des programmes et des contrats de développement territoriaux ou transfrontaliers avec la Région, les départements, les établissements publics de coopération intercommunale, l'Etat, l'Union Européenne ou avec des acteurs de développement concernés;

- d'organiser ou réaliser toute action de communication utile au soutien et à la promotion de ses membres et de la démarche d'agglomération transfrontalière, auprès des partenaires et des autorités publiques, auprès des acteurs économiques et sociaux et auprès des populations.

Pour mener à terme cette opération permettant d'une part de coordonner et d'animer le développement territorial à l'échelle du bassin Franco-Valdo-Genevois et d'autre part de structurer la coopération transfrontalière dans les conditions précitées, il est proposé aux communes membres :

- Conformément aux dispositions énoncées par l'article L 5211-17 du C.G.C.T., de transférer au Pays Rochois – Communauté de Communes la compétence relevant de l'aménagement de l'espace dont le contenu est arrêté comme suit : « participation aux procédures, partenariats et contrats menés dans le cadre de politiques de l'Europe, de l'Etat, de la Région ou d'autres collectivités publiques, visant à élaborer et mettre en œuvre des

études et actions pour le développement durable (économique, social, écologique), l'organisation, la promotion des territoires transfrontaliers de l'agglomération franco-valdo-genevoise et du bassin lémanique. Celles-ci sont menées dans le cadre des accords internationaux de la France, d'organismes de coopération transfrontalières, de l'ARC SM ou d'autres collectivités publiques ».

- Conformément aux dispositions énoncées par l'article L 5214-27 du C.G.C.T., pour l'exercice de cette compétence, d'autoriser l'adhésion du Pays Rochois – Communauté de Communes au syndicat mixte dénommé Assemblée Régionale de Coopération du Genevois, Syndicat Mixte (ARC SM) dont le projet de statuts est annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L 5211-17 du C.G.C.T., sur les modifications statutaires des EPCI relatives aux compétences,

Vu l'article L 5214-27 du C.G.C.T., sur les modalités d'adhésion d'une communauté de communes à un syndicat mixte,

Vu la délibération du Pays Rochois – Communauté de Communes, en date du

proposant à la commune :

- un transfert de ses compétences en matière de développement territorial dans les conditions précitées,

- l'adhésion du Pays Rochois – Communauté de Communes au syndicat mixte dénommé Assemblée Régionale de Coopération du Genevois, Syndicat Mixte (ARC SM)

Entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de transférer au Pays Rochois – Communauté de Communes la compétence suivante en matière d'aménagement de l'espace :

« participation aux procédures, partenariats et contrats menés dans le cadre de politiques de l'Europe, de l'Etat, de la Région ou d'autres collectivités publiques, visant à élaborer et mettre en œuvre des études et actions pour le développement durable (économique, social, écologique), l'organisation, la promotion des territoires transfrontaliers de l'agglomération franco-valdo-genevoise et du bassin lémanique. Celles-ci sont menées dans le cadre des accords internationaux de la France, d'organismes de coopération transfrontalières, de l'ARC SM ou d'autres collectivités publiques ».

AUTORISE l'adhésion du Pays Rochois – Communauté de Communes au syndicat mixte Assemblée Régionale de Coopération du Genevois, Syndicat Mixte (ARC SM) après avoir pris connaissance du projet de statuts.

CONVENTION DE PARTENARIAT – LE REFUGE DE L'ESPOIR – COMMUNE D'ARENTHON

Cette délibération n'a pas été validée par le Conseil Municipal qui souhaiterait avoir un complément d'informations (secteur géographique d'intervention, bilan financier, le personnel...) Cette délibération sera étudiée à nouveau lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

BATIMENT DE LA CURE – DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE L'ETAT

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée qu'une subvention exceptionnelle de l'Etat peut être accordée à la Commune dans le cadre de l'aménagement intérieur du bâtiment de la Cure. Monsieur le Maire précise que cette aide financière peut être octroyée pour les travaux destinés à la restructuration intérieure du bâtiment mais uniquement pour les lots qui, à l'heure actuelle, n'ont pas encore été commencés.

Le Conseil, après délibération,

A l'unanimité,

SOLLICITE l'octroi d'une subvention exceptionnelle auprès de l'Etat dans le cadre de l'aménagement intérieur de la Cure
REHABILITATION DE LA CURE – APPROBATION MARCHE DE SOUS TRAITANCE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération en date du 5 mars 2008 par laquelle

Comptes rendus

le Conseil Municipal a attribué les lots constitutifs du marché suite aux réunions des Commissions d'appel d'offres du 14 et 28 février 2008.

Par courrier en date du 19 juin 2009, l'entreprise KONE titulaire du lot N° 15 - ASCENSEUR, nous a informé de sa décision de sous-traiter une partie des travaux d'installation d'un ascenseur à la Cure et nous a soumis pour acceptation l'agrément pour un montant de 3 500 € (pas de TVA -CCE) à la société TPA GROUP SRL Bergamo - Via Bellini 49- 24129 Italie.

Il précise qu'en vertu des dispositions des articles 115, 116 et 117 du Code des Marchés

Publics l'entreprise KONE a souscrit au paiement direct.

Un acte d'engagement de sous-traitance a été rédigé et les pièces justificatives du sous-traitant ont été fournies.

Le Conseil Municipal, après l'exposé de M. Le Maire, délibère et à l'unanimité :

- APPROUVE le marché de sous-traitance tel qu'il est proposé.
- AUTORISE le Maire à le signer ainsi que toutes pièces susceptibles de s'y rapporter

RELEVÉ CARTOGRAPHIQUE ET DIAGNOSTIC ECLAIRAGE PUBLIC DEMANDE SUBVENTION AUPRES DE :

- LA REGION

- L'AGENCEMENT DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE (A.D.E.M.E.)

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée que le relevé cartographique et le diagnostic concernant l'éclairage public de notre Commune seront réalisés par l'Entreprise CHATEL sise à AYZE (Haute-Savoie), et ce, pour un montant total hors taxes s'élevant à la somme de SIX MILLE TROIS CENTS euros (6 300.- €H.T.).

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une aide financière peut être octroyée par la Région ainsi que par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, pour la réalisation de cette étude.

Le Conseil, après délibération,

A l'unanimité,

SOLLICITE l'octroi d'une subvention auprès de :

- la Région
- l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie pour la réalisation du relevé cartographique et du diagnostic concernant l'éclairage public de notre commune.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - ASS. VERTS PATURAGES - COMICE AGRICOLE

Monsieur le Maire expose la demande de subvention exceptionnelle de l'association « Les Verts pâturages » qui organise cette année dans le cadre de la Foire de Saint-Denis, un comice agricole. Cette manifestation aura lieu le 11 octobre prochain, les communes environnantes ayant déjà délibéré sur leur participation, il est proposé la somme de 150 € afin de soutenir cette initiative.

Le Conseil, après délibération,

A l'unanimité

DECIDE d'octroyer une subvention exceptionnelle de 150 € à l'association « Les Verts pâturages ».

DECISION MODIFICATIVE N° 1

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil qu'afin de réajuster certains comptes budgétaires, il est nécessaire de procéder aux ajustements suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT (recettes) - VIREMENT DE CREDIT

Article/Chap.	Intitulé de l'article budgétaire	Recettes	Dépenses
758/75	Produits divers de gestion courante		-1000 €
6419/013	Remb. Rémunération de personnel	+1000 €	

Le Conseil, après délibération,

A l'unanimité,

DECIDE de procéder aux ajustements proposés.

COMMISSION URBANISME ET AMENAGEMENT DU VILLAGE

COMMISSION TRAVAUX BATIMENTS

Projet Epicerie

Une étude a été demandée (bureau STIL) et un dossier sera

déposé auprès du FISAC du Pays Rochois pour demander une subvention.

Après discussion, l'ensemble du conseil pense qu'il serait nécessaire de demander des garanties à la gérante afin d'optimiser au maximum la rentabilité et l'efficacité de ce commerce.

La cure

Les travaux avancent normalement: la chape est coulée, l'extension est terminée, électricité, chauffage achevés.

Une visite sera programmée pour les élus courant octobre.

L'objectif est de finir les travaux pour la fin de l'année, sous réserve.

Coopérative fruitière: projet logements sociaux + Micro-crèche

A ce jour, nous attendons la réponse du pôle de compétences du Conseil Général. Une visite des appartements est prévue prochainement.

MARPA

En attente de réponse de la MSA en ce qui concerne l'enquête à diligenter.

COMMISSION FOSSES VOIRIE SECURITE

Voirie

Réunion jeudi 10 septembre 2009 à 14h00 avec le SELEQ 74 pour discussion sur l'économie d'énergie de l'éclairage public.

Aménagement du Carrefour des Chars

Un avis de principe a été donné par la commission voirie du Conseil Général sous condition de supprimer un ralentisseur au niveau de la papeterie. Il serait, également, nécessaire de déplacer le transformateur situé au niveau du lotissement les Vergers. Le financement de ces travaux incomberait en partie à la commune. Le cabinet Uguet est mandaté pour finaliser le projet et rencontrer à nouveau la commission voirie du Conseil Général.

Divers

Réflexion sur le CD 19 Bis.

M. le Maire signale le mauvais état de cette route et suggère une concertation avec le Conseil Général afin d'envisager une amélioration.

Sécurité

Analyses et commentaires des relevés de l'afficheur de vitesse au carrefour des chars sens Arenthon-Bonneville.

Il en résulte que le passage est important entre 17 et 18 heures (retour des frontaliers)

La « vitesse moyenne » se situe entre 61 et 70 km.

Le nombre de véhicules par jour est évalué à 1300.

COMMISSION ENVIRONNEMENT

Le Foron

Embâcles: Une rencontre a eu lieu début juillet avec M. LIERMIER suite au courrier de M. BUNZ de la DDEA. M. BUNZ propose de mettre les embâcles contre la berge et de les fixer pour protéger les berges. M. LIERMIER souhaiterait avoir un avis ONF afin de trouver la meilleure solution possible.

M. MOENNE montre à l'ensemble du conseil l'étude ainsi qu'un devis réalisés par le bureau Champalbert montrant l'effondrement de la berge à partir de la maison Pélissier. Il propose une technique végétale pour conforter les berges. Le montant de ces travaux étant élevés, il faudra prévoir des subventions pour pourvoir les réaliser.

Compte rendu de la réunion de la commission élargie du 24 juillet 2009

Suite à la demande d'un riverain du cheminement des tattes: validation de pose d'affichettes pour rappel d'obligations.

Avancement sur la signalétique et constitution d'une équipe en charge de finaliser l'étude (Mrs J. BROUARD, P. BOEX, G. SAILLET, P. PANEK)

Prévoir au budget 2010 une somme pour la plantation d'arbres fruitiers (secteurs à définir)

Cheminevements

Rencontre avec Mrs PIOUTAZ et METRAL: problématique du passage des vaches de M. PIOUTAZ sur le cheminement de la Pierre aux Serpents (chemin abîmés suite au mauvais temps).

M. METRAL propose de laisser passer les promeneurs sur le bord

des terrains lorsque le chemin est impraticable. M. PIOUTAZ s'engage avant l'hiver de remettre le chemin en état.

Problème de branches mortes tombant sur le chemin d'Ornay. La commune s'en occupe.

COMMISSION ECOLE ET PERISCOLAIRE

L'école accueille 95 élèves cette année.

Deux nouvelles institutrices viennent compléter l'équipe enseignante.

Les travaux prévus ont été réalisés cet été.

Cette rentrée a été placée sous le signe de la grippe H1/N1 avec des consignes strictes. La commune a commandé des poubelles « fermées », du savon liquide, des masques...

Règlement de la cantine: le projet a été étudié par la Commission Scolaire et les services juridiques de l'Association des Maires de France.

Ce règlement a été signé par l'ensemble des parents.

COMMISSION ANIMATION COMMUNICATION INFORMATION

Réalisation du site Internet: en cours d'élaboration.

Réunions de quartiers: les dates ont été modifiées par rapport à celles prévues dans le bulletin.

Une affiche sera distribuée à tous les habitants de la commune pour leur notifier ce changement: lundi 12 octobre à 20h00, salle paroissiale pour le Secteur Est (de la Papeterie jusqu'aux Arculinges. Lundi 19 octobre à 20h00, salle paroissiale pour le Secteur Ouest (des Rochs jusqu'à Publet Les Granges.

Plans de la Commune: de nouveaux plans ont été commandés à l'imprimeur. Ils sont à disposition à la Mairie. Le plan extérieur va être également changé.

Panneaux d'affichage: il faudra réfléchir sur la possibilité d'installer des panneaux d'affichage dans les hameaux. Panneaux qui pourraient comprendre un plan et les informations communales (utilité de ces panneaux? emplacements?) la question pourra être posée à la population lors des réunions de quartiers?

Envisager, également, de changer celui devant la mairie (vétuste et serrures détériorées)

COMMISSION JEUNESSE SPORTS ET CULTURE

Bilan des journées de découverte de différents sports en juillet: Ces journées ont rassemblé une trentaine de jeunes. Les jeunes, les parents et les animateurs étaient très contents.

Un grand merci à tous les bénévoles qui ont bien voulu participer à l'encadrement et à l'organisation.

Le coût de ces journées est d'environ 600 euros (repas du samedi, boissons et goûters pour les trois jours).

Scientrier a bien participé au financement.

Cette expérience sera à renouveler l'an prochain.

Une exposition des photos prises lors de ces journées sera organisée prochainement.

M. J. BOEX propose l'achat d'un diaporama pour les diverses manifestations qui ont lieu au sein de la commune.

Bibliothèque Municipale: projet d'embauche d'une personne à temps partiel. La commission pense que cela demande une réflexion pour définir le rôle exact de l'employée (son profil), le coût, et le rôle des bénévoles.

Une réunion avec un responsable de Savoie biblio est prévue le jeudi 10 septembre dans ce sens.

COMMISSION SOCIALE

Repas des anciens: date à définir lors de la réouverture de l'auberge.

SYNDICAT D'EAU

Compte rendu lors du prochain conseil municipal suite à la réunion du 10 septembre.

SYNDICAT: SM3A (Aménagement des Abords de l'Arve)

Inauguration de la passerelle sur l'Arve. Date à fixer.

Lancement de la recherche de pollution potentielle sur différents sites répertoriés sur notre commune. Un bureau d'études est mandaté pour recenser ces sites et évaluer les priorités pour les travaux à réaliser.

SYNDICAT: SYRE (Syndicat des Ressources en Eau)

Déficience de la nappe du cône de déjection du Borne: niveaux identiques à la période de sécheresse de l'année 2003. Situation à surveiller.

CCPR (Communauté de Communes du Pays Rochois)

Aire de grands passages pour les gens du voyage.

Dans l'arrondissement de Bonneville, il a été décidé de faire une aire de grand passage tournante sur plusieurs communes. Le Président de la CCPR demande aux communes du Pays Rochois de réfléchir sur la possibilité de trouver un terrain d'environ 2 à 4 hectares pour recevoir ces gens.

QUESTIONS DIVERSES

Madame LEVEILLE Catherine, agent de la collectivité en arrêt maladie depuis plus de trois mois. Traitement obligatoire: ½ traitement à compter du premier août dernier. Réorganisation du travail avec les autres agents.

Nouvel Hôpital – Quelques chiffres

Estimation 140 millions d'euros – trois bâtiments (hôpital, pôle énergie, crèche) – 86 000 m² surface de plancher – 45 000 m³ de béton – 7 grues – 260 personnes (gros œuvres) – 134 bungalows – terrain de 16 hectares

Durée des travaux (tout corps d'état): 30 mois – date de livraison: juillet 2011 – ouverture: janvier 2012

445 lits de places – 4 pôles d'hospitalisation – externe, hospitalisation, laboratoire, chirurgie – 37 logements et crèche – 338 parking public – 650 parking du personnel – 37 places de service.

Mme C. BOEX souhaiterait que le village acquiert un dispositif pour le stationnement des vélos.

Melle COLLOMB pose la question quant à l'élaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (à diligenter par un bureau mandaté par la CCPR). Réponse: pas de nouvelle actuellement.

Séance du Conseil Municipal du 5 octobre 2009

Etaient présents: MM. A. VELLUZ, C. MOENNE, J. BOEX, N. TARDIF, P. ROUSSEAU, J. BROUARD, B. MOREL

Mmes A. COLLOMB, C. BOEX, J. FREMEAUX, C. COUDURIER,

Absents excusés: M. M. MOLINA, Mme M. VIGNE, Mme M. MARCAULT (procuration donnée à Mme C. BOEX)

Secrétaire de séance: Mme L. THABUIS

SEANCE

Accueil et présentation des nouveaux propriétaires de l'Auberge d'Arenthon de 20 h à 20 h 30.

En début de séance, M. le Maire demande de rajouter une délibération à l'ordre du jour à savoir: Avenants cure.

APPROBATION du compte rendu du conseil municipal du 7 septembre 2009

Mme C. BOEX demande d'expliquer plus clairement les différents points importants traités au cours de la réunion. M. le Maire approuve la remarque de M. BROUARD quant à la diffusion de chaque compte-rendu à tous les membres du conseil afin que ceux-ci puissent apporter ses observations lors du conseil suivant pour approbation définitive.

URBANISME

La commission du 24 septembre: donne un avis FAVORABLE aux:

Comptes rendus

Certificat d'urbanisme :

Etude Notariale ANDRIER CU d'information

terrain appartenant à M. Daniel BARBEY

43 route de Chevilly – Chevilly

CU d'information Terrain appartenant à M. J.Marie BUFFETEAU

Etude Notariale PUTHOD VIOLLAZ

Déclaration Préalable :

M. BOEX Christian Pose de Panneaux solaires

425 route des Arculinges - « Montagny »

M. VILLANTI Pierre Pose d'une piscine

421 route de Fessy « Sur Fessy »

M. GENTON Paul Pose de panneaux solaires

89 route de Berny - « Chez Dumonal »

M. BELLONGA Benoît Extension maison (- 20 m²)

92 impasse de Faucigny - « chez Dumonal »

Acceptation sous réserve: attente de l'avis de la CCPR - Taxe pour l'assainissement

La commission du 24 septembre: donne un avis DEFAVORALBE au

Certificat d'urbanisme :

SCP ACHARD CONVERS CU d'information

Terrain appartenant à M. ROSNOBLET Jacques - « Les Prés Jolis »

motif: demande non-conforme au POS – Zone N

DELIBERATIONS

MAITRISE D'ŒUVRE – SECURISATION CARREFOUR DES CHARS

Monsieur le Maire énonce que dans le cadre de la sécurisation du carrefour des chars, une consultation sur la maîtrise d'œuvre a été lancée du 30 juillet au 3 septembre 2009.

La procédure dite adaptée a été choisie car le montant du marché ne dépassait pas 90 000 € HT.

À l'issue du délai, Trois cabinets ont déposé leur offre en mairie.

Les critères d'attribution retenus pour le marché sont les suivants:

- prix et taux de rémunération
- méthodologie et gestion des délais.

Au regard des propositions faites par les trois cabinets, celle du cabinet UGUET est apparue l'offre la plus économiquement avantageuse:

Coût prévisionnel des travaux	401 350 € HT
Taux de rémunération	6.03 %
Soit un montant forfaitaire	24 201,41 € HT
	Soit 28 944,89 € TTC

Les taux de rémunération des autres cabinets ont été de 7.50 % INFRAROUGE et 6.80 % pour VIAL-COLLET, respectivement classés 2^{ème} et 3^{ème}.

Le Conseil Municipal, après délibération,

DECIDE, à l'unanimité de retenir l'offre du Cabinet UGUET pour le taux de rémunération proposé,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces du marché.

INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU PERCEPTEUR

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'un arrêté interministériel, en date du 16 décembre 1983, fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor Public chargés des fonctions de receveurs des communes et des établissements publics locaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

par trois voix contre,

sept voix pour,

Mlle COLLOMB retenue à une réunion est arrivée plus tard et n'a pu participer au vote.

Considérant les services rendus par Monsieur le Receveur Municipal, en sa qualité de conseiller financier de la Commune,

DECIDE, de lui allouer, l'indemnité de conseil indiquée ci-dessus calculée par application du tarif prévu à l'article 4 de l'arrêté précité et au taux maximum, pour l'année 2009 soit QUATRE CENT SOIXANTE SEPT EUROS ET 35 CENTIMES (467,35 €)

CHANGEMENT DE BAIL – AUBERGE D'ARENTHON

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que Mademoiselle Anne-Florence JOSEPH et Monsieur Jean-François PONTON, gérants de la « Sàrl Auberge AJP », dont le siège social est à ARENTHON – 61, Route de Reignier, seront les nouveaux concessionnaires de l'auberge communale.

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'un projet de bail établi pour une durée de neuf années entières et consécutives qui commenceront à courir le premier novembre deux mil neuf pour se terminer le trente-et-un octobre deux mil dix-huit.

Le loyer principal mensuel est de MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT DIX NEUF euros (1 299 €).

Le loyer sera révisé chaque année, le premier novembre, suivant la variation du dernier indice INSEE des loyers commerciaux paru avant la date de la révision.

Le Conseil Municipal,

après avoir délibéré,

à l'unanimité

DONNE son accord pour l'installation de Mademoiselle Anne-Florence JOSEPH et Monsieur Jean-François PONTON, gérants de la « Sàrl Auberge AJP », comme nouveaux concessionnaires de l'auberge communale.

DONNE son approbation pour les termes du bail à établir entre la Commune et la « Sàrl Auberge AJP ».

AUTORISE le Maire à signer le bail qui sera conclu pour une période de neuf années entières et consécutives qui commenceront à courir le premier novembre deux mil neuf pour se terminer le trente et un octobre deux mil dix-huit., pour un loyer mensuel de mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf euros (1299.- €) et qui sera révisé chaque année, le premier novembre, suivant la variation du dernier indice INSEE des loyers commerciaux paru avant la date de la révision

AVENANTS CURE

Une délibération doit être ajoutée pour accepter les avenants de travaux pour la Cure

Les avenants suivants ont été entérinés par la Commission d'appel d'offres qui c'est réunie le 24 septembre 2009.

N° AVENANT	N° LOT	Montant initial du marché en €	Avenant HT	Montant final HT en €	variation
6	09-ROUX	13 755	1 581,10	15 336,10	11.49 %
8	03-ATF74	21 275	3 192	24 467	15 %
9	16 -CALLIGE	10 632,08	3 618,30	14 250,38	34.03 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

à l'unanimité

Considérant l'avis de la commission d'appel d'offres, le Conseil Municipal approuve les éléments présentés ci-dessus et autorise la signature des avenants N° 6 -8-9.

COMMISSION URBANISME ET AMENAGEMENT DU VILLAGE

Suivi du dossier SCI CLUZ 2008

Au 28 septembre 2009, une nouvelle demande de permis de construire a été déposée auprès des services de la mairie avec respect des prescriptions imposées (démolition d'une partie du bâtiment en bordure de la voie pour une meilleure visibilité) par le Conseil Général – Direction de la voirie et des Transports. M. le Maire, présent lors du dépôt du dossier par M. FAMIGLIETTI, a exigé que l'intéressé s'engage à délivrer en mairie un courrier selon lequel il avertirait les services de la mairie dès qu'il effectuerait un changement de destination à l'intérieur du bâtiment concerné.

Destination actuelle du premier étage:

- Garage pour les trois appartements du rez-de-chaussée + un logement dans le petit bâtiment en bordure du C.D. 19 car non réalisation de stationnements couverts (obligation d'un stationnement par logement). M. FAMIGLIETTI a déclaré avoir l'accord verbal de la DDE en ce qui concerne ce point particulier.

Une note a été jointe par nos services lors de l'envoi de la demande à la DDE rappelant ces faits.

- Stockage.

A ce jour, aucune lettre n'a encore été reçue en mairie.

PLU

Mme BOEX souhaite que les comptes-rendus des réunions soient plus détaillés et que les dates des commissions de travail soient transmises à l'ensemble du Conseil Municipal.

Les prochaines réunions auront lieu le jeudi 22 octobre, le jeudi 5 novembre et le jeudi 26 novembre à 20h30.

COMMISSION TRAVAUX BATIMENTS

La cure

Le marché prévoyait un revêtement en peinture sur les murs de la cage de l'ascenseur visible depuis l'extérieur. Sur proposition de M. BROUARD auprès de l'architecte, un devis pour un habillage en cuivre, a été demandé à l'entreprise MAURICE chargée de la zinguerie. Une plus value de l'ordre de 5 479 euros sera demandée.

A noter que cet investissement sera rentable dans le temps sachant que la peinture serait à refaire régulièrement. Un avis a été demandé à tout le conseil. Trois personnes s'abstiennent (Chantal, Colette, Maryline) et neuf sont pour. La commission travaux prendra la décision en temps voulu.

Coopérative fruitière: projet logements sociaux + Micro-crèche
Réunion le lundi 12 octobre à 14h00 en mairie du pôle de compétences du Conseil Général.

MARPA

Le courrier attendu de la MSA est arrivé. M. BLANCHUT, responsable de l'Action Sociale à la MSA fait une proposition de réaliser une étude médico-sociale de notre commune. Le coût de cette intervention sera de 2 000 euros. Après l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal décide de mandater la MSA pour cette étude qui aura lieu cet automne.

COMMISSION FOSSES VOIRIE SECURITE

Présentation:

Lors de la réunion du jeudi 1er octobre 2009 avec le cabinet Uguet, la nouvelle équipe a été présentée. Le principal interlocuteur sera M. Christophe RUBIN.

Aménagement du Carrefour des Chars

M. Adrien UGUET a expliqué que l'avant-projet doit être obligatoirement présenté, pour approbation, à la commission Voirie du Conseil Général. Celle-ci a donné un avis favorable; Il est, donc, possible de poursuivre le projet. L'étape suivante sera une réunion de concertation avec les riverains du hameau des Chars qui aura lieu à la Salle Communale le jeudi 29 octobre à 20h00.

Suite aux différentes remarques des riverains, le projet sera établi. L'appel d'offres pourra avoir lieu mi-janvier et le démarrage des travaux se fera au printemps.

Cimetière

Le même cabinet est mandaté pour monter un avant-projet pour la faisabilité du parking du cimetière et l'aménagement des environs.

C.D. 19 bis

Une demande de devis pour une pré-étude sur le C.D. 19 bis a été faite afin d'avoir une réflexion globale sur cette route départementale et ensuite pouvoir la présenter au Conseil Général.

Voirie

Le travail demandé au SELEQ 74 sur l'économie d'énergie de l'éclairage public a été fait par le Cabinet DAVIET.

Le linéaire entre la Papeterie et Chez Naville revient à environ 28 000 euros. Participation de

30 % du SELEQ 74. Cet organisme est mandaté pour faire effectuer les travaux sur l'éclairage public sur les secteurs de la Papeterie et le rond-point des Chars.

Reprise de la route de Nabeau. Travaux réalisés en septembre.

Route desservant la ZA de Cornier

Réunion en mairie avec M. le Maire d'Arenthon, M. le Maire de Cornier, les représentants de l'AFA (Arve Faucigny Agriculture) et M. GRUFFAT: responsable du Service Voirie du Conseil Général.

La dernière proposition de tracé faite en avril 2009 est à discuter. M. GRUFFAT nous apprend qu'un diagnostic du réseau routier entre La Roche et Findrol sera effectué. Un certain nombre de voies perpendiculaires à cette route va être supprimé entre ces deux axes. Le tracé existant de notre route en question devra être revu.

Une réunion est à prévoir avec la commission voirie pour présenter cette réflexion aux riverains. Date retenue le mardi 3 novembre à 18h00. La réunion avec les riverains est fixée au jeudi 19 novembre à 20h30.

COMMISSION ENVIRONNEMENT

Le Foron

La FRAPNA + les associations « La Roche au Naturel » et « Arenthon Environnement » ont répertorié les plantes invasives sur tout le lit du Foron à éradiquer. La Berce du Caucase, en particulier, très allergisante par la sève et photo-sensible est à enlever en priorité. Cette action est à continuer les années suivantes. La commission réfléchit sur l'action à poursuivre.

SIDEFAGE

Mme C. BOEX signale qu'une subvention a été octroyée pour la parution dans le bulletin et la plaquette d'informations concernant le SIDEFAGE. M. le Maire informe que cette demande a été faite.

COMMISSION ECOLE ET PERISCOLAIRE

Cantine: un problème de discipline est à signaler: application du règlement.

L'opération « un fruit pour la récré » va être reconduite après les vacances de la Toussaint.

COMMISSION ANIMATION COMMUNICATION INFORMATION

Réunion de la commission fixée le mercredi 28 octobre à 20 30. Ordre du jour: site et réalisation du prochain bulletin.

COMMISSION JEUNESSE SPORTS ET CULTURE

Bibliothèque Municipale:

Rencontre avec une responsable de Savoie-biblio en vue d'un hypothétique emploi. Le profil de l'employé est à définir. Une prochaine réunion est à programmer.

SYNDICAT D'EAU

Réunion du 10 septembre 2009

L'analyse des fuites d'eau faite par le service Régie Départementale d'Assistance (RDA) du Conseil Général relève peu de fuites pour une évaluation de rendement à 59 %; ce qui intrigue les représentants du syndicat. Le syndicat va étudier la question.

Le véhicule acheté a été livré et mis en circulation.

SYNDICAT: SM3A (Aménagement des Abords de l'Arve)

Inauguration de la passerelle sur l'Arve le samedi 24 octobre à 14h00. Les communes de Saint Pierre et Bonneville s'occupent de l'organisation.

Le périmètre du SAGE est arrêté. 106 communes sont concernées. 40 ont répondu par l'affirmative. La non réponse des autres communes, dans ce cas, est acquise d'office.

Pisciculture: l'acte de vente a été signé. Acquisition par le SM3A.

SYNDICAT: SYRE (Syndicat des Ressources en Eau)

Les ressources ont beaucoup diminué du fait de la sécheresse de cette année. Le niveau est celui constaté en août 2003. Septembre n'a pas apporté d'amélioration. L'état d'alerte reste à son maximum. Le pompage de Blandet (nappe du Borne) vient en appoint depuis ces derniers mois aux ressources gravitaires qui sont en fortes baisse.

CCPR (Communauté de Communes du Pays Rochois)

Gens du voyage. Aire de grand passage: une parcelle appartenant au Conseil Général est en cours de réservation sur la Commune de La Roche sur Foron. (proche du col d'Evires)

QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire fait part de sa rencontre du 30 septembre avec M. GEMIGNIANI de la DDEA, responsable des forêts. Il va être possible de le rencontrer lors de l'élaboration du PLU afin de déterminer une réglementation de nos forêts.

Comptes rendus

Séance du Conseil Municipal du 2 novembre 2009

Etaient présents : MM. A. VELLUZ, C. MOENNE, J. BOEX, N. TARDIF, P. ROUSSEAU, J. BROUARD, B. MOREL, M. MOLINA,
Mmes A. COLLOMB, C. BOEX, J. FREMEAUX, C. COUDURIER, M. MARCAULT

Absents excusés : Mme M. VIGNE

Secrétaire de séance : Mme L. THABUIS

SEANCE

En début de séance, Mr le Maire demande d'ajouter trois délibérations à l'ordre du jour, à savoir :

- FISAC : 2ème tranche : aide au maintien de l'épicerie et du restaurant communal
- Acceptation de la demande d'adhésion au SELEQ 74 de la ville d'Annecy
- SELEQ 74 : travaux sur réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de réseaux de télécommunication – opération RD 19

APPROBATION du compte rendu du conseil municipal du 5 Octobre 2009

URBANISME

La commission du 8 octobre : donne un avis FAVORABLE aux :

Permis de Construire :

SCI CLUZ 2008 Réaménagement bâtiment existant + démolition partie d'une habitation 2865 route de Bonneville - « Le Cluz »

Déclaration Préalable :

Mr LACOMBE Jacques pose d'une clôture 277 chemin de Ravure - « Sous ravure »
Mr PIOUTAZ Marcel pose de panneaux solaires 580 route de Bonneville - « Chez Dommartin »

La commission du 22 octobre : donne un avis FAVORABLE au

Déclaration Préalable :

Mr GERLACH Bernard pose de panneaux photovoltaïques 327 route de Reignier - « Les Tattes »

Certificat d'urbanisme :

SCP ACHARD CONVERS CU d'information Terrain appartenant à Mr DESALMAND Claude
Lieu dit « Les Iles d'Arenthon »

SCP ACHARD CONVERS CU d'information Terrain appartenant à Mr DESALMAND Claude
Lieu dit « Les Mannets »

SCP ACHARD CONVERS CU d'information Terrain appartenant à Mr DESALMAND Claude
Lieu dit « Les Champs des Rochs »

DELIBERATIONS

AVENANTS DE TRAVAUX – REHABILITATION CURE

Monsieur le Maire présente les projets d'avenants suivants suite aux réunions de chantier concernant la Cure :

AVENANT N° 10

N° avenant	N° LOT	NOM	Marché initial HT	Avenant HT	Montant final HT en €	Variation
10	N°11	BONGLET	44 555.50	5 890.00	50 445.50	13.22%
10	N°02	PICHIOTTINO	229 417.00	-3 390.00	226 027.00	
10	N°12	MIGNOLA	46 057.67	-2 970.68	43 086.99	
		TOTAL		-470.68		-0.15%

AVENANT N° 11

N°avenant	N° LOT	NOM	Marché initial HT	Avenant HT	Montant final HT en €	Variation
11	N°6	MAURICE	12 912.20	6 760.00	19 672.20	52.35%
11	N°11	BONGLET	50 445.50	-1 281.00	49 164.50	
		TOTAL		5 479.00		+8.65%

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
par dix voix pour

et trois abstentions (Mmes BOEX-MARCAULT-COUDURIER)

Considérant l'avis de la commission d'appel d'offre, le Conseil Municipal approuve les éléments présentés ci-dessus et autorise la signature des avenants N°10-11.

REHABILITATION DE LA CURE – APPROBATION MARCHÉ DE SOUS TRAITANCE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération en date du 5 mars 2008 par laquelle le Conseil Municipal a attribué les lots constitutifs du marché suite aux réunions des Commissions d'appel d'offres du 14 et 28 février 2008.

Par courrier en date du 12 octobre, l'entreprise BONGLET titulaire du lot N°11 – CLOISONS DOUBLES FAUX PLAFONDS, nous a informé de sa décision de sous-traiter la partie « FLOCAGE COUPE FEU » et nous a soumis pour acceptation l'agrément pour un montant de 4 221.80€ HT (5049.27€ TTC) à la société GONNET ISOLATION – 33 rue Ernest Renan 69120 VAULX EN VELIN.

Il précise qu'en vertu des dispositions des articles 115, 116 et 117 du Code des Marchés Publics l'entreprise BONGLET a souscrit au paiement direct.

Un acte d'engagement de Sous-traitance a été rédigé et les pièces justificatives du sous-traitant ont été fournies.

Le Conseil Municipal, après l'exposé de M. Le Maire, délibère et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le marché de sous-traitance tel qu'il est proposé.

- **AUTORISE** le Maire à le signer ainsi que toutes pièces susceptibles de s'y rapporter.

FISAC 2^{ème} tranche - TRANSFERT DE COMPETENCE A LA CCPR

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la communauté de communes du Pays Rochois, par délibération du 27 octobre 2009, s'est engagée dans la mise en œuvre d'un projet FISAC 2^{ème} tranche (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) à l'échelle intercommunale.

Conformément aux dispositions énoncées à l'article L5211-17 du C.G.C.T., Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la mise en œuvre de ce projet FISAC – 2^{ème} tranche à l'échelle intercommunale requiert le transfert de cette compétence à la communauté de communes.

L'article 13-2 des statuts de la C.C.P.R. serait complété ainsi qu'il suit :

« Etude et mise en œuvre de l'opération de soutien au commerce, à l'artisanat et aux services en milieu urbain et rural dans le cadre du Fonds d'Intervention pour les Services l'Artisanat et le Commerce (FISAC) »

Le conseil municipal,

Vu l'article L 5211-17 du C.G.C.T. sur les modifications statutaires des EPCI relatives aux compétences ;

Vu la délibération de la communauté de communes du Pays Rochois en date du 27 octobre 2009 proposant à la commune un transfert de sa compétence en matière de soutien aux commerces, à l'artisanat et aux services dans les conditions précitées ;

Entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de transférer à la communauté de communes du Pays Rochois la compétence relative à l'étude et à la mise en œuvre de l'opération de soutien au commerce, à l'artisanat et aux services en milieu urbain et rural dans le cadre du Fonds d'Intervention pour les Services l'Artisanat et le Commerce (FISAC).

ADHESION CNAS

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur la mise en place de prestations sociales pour le personnel de la collectivité d'Arenthon ;

Considérant les articles suivants :

Article 70 de la loi N° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale selon lequel : « l'assemblée délibérante de chaque collectivité territoriale ou le conseil d'administration d'un établissement public local détermine le type des actions et le montant des dépenses qu'il entend engager pour la réalisation des prestations prévues à l'article 9 de la loi N° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre ».

Article 71 de la loi N° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale qui vient compléter la liste des dépenses obligatoires fixée par le code général des collectivités territoriales en prévoyant que les dépenses afférentes aux prestations sociales ont un caractère obligatoire pour les communes, les conseils généraux et les conseils régionaux.

Article 5 de la loi N°2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale : les collectivités locales et leurs établissements publics peuvent confier à titre exclusif la gestion de tout ou partie des prestations dont bénéficient les agents à des organismes à but non lucratif ou à des associations nationales ou locales régies par la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association.

1 – Après analyse des différentes possibilités de mise en œuvre d'une Action Sociale de qualité et répondant aux différents besoins que les agents pourraient rencontrer, tout en contenant la dépense dans une limite compatible avec les possibilités du budget,

2 – Après avoir approfondi l'offre du CNAS, Mr le Maire fait part à l'assemblée de l'existence du Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales (CNAS), association loi 1901 à but non lucratif, créée le 28 juillet 1967,

dont le siège est situé 10 bis parc Ariane, bâtiment Galaxie, 78284 Guyancourt Cédex. En retenant que le CNAS est un organisme de portée nationale qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles.

A cet effet, il propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques réduction.... : voir liste exhaustive fixée dans le

règlement « les prestations modalités pratiques » qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre à leurs besoins et à leurs attentes. Mr le Maire donne lecture à l'assemblée du Règlement « les prestations – modalités pratiques » du CNAS fixant les différentes prestations du CNAS, leurs conditions d'attribution et leurs montants.

3 – Après en avoir délibéré et afin de satisfaire aux obligations légales fixées par les articles ci avant, et de se doter d'un nouvel outil renforçant la reconnaissance des salariés et l'attractivité de la collectivité.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

1) de mettre en place une Action Sociale en faveur du personnel en adhérant au CNAS à compter du 01 septembre 2009

et autorise en conséquent Mr le Maire à signer la convention d'adhésion au CNAS.

2) de verser au CNAS une cotisation égale à 0.74 % de la masse salariale, avec application d'un minimum et d'un maximum par agent salarié, fixés par délibération annuelle du conseil d'administration du CNAS (une cotisation provisoire est calculée au titre de l'année N avec versement d'un reliquat de début N+1 calculé après production du compte administratif N-1) et d'inscrire cette somme au budget comme suit :

la dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 012 article 6474 du budget.

3) de désigner Mme COUDURIER Chantal, Premier Adjoint, en qualité de déléguée élue notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ACCORDEE A L'ASSOCIATION DE PARENTS D'ELEVES DE L'ECOLE PRIMAIRE BENOIT CHAMOUX

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier émanant de l'Association de Parents d'Elèves de l'école primaire Benoît Chamoux relatif à la mise à disposition d'une assistante d'enseignement artistique.

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que l'éveil musical, destiné aux enfants scolarisés en classe préparatoire, a toujours été à la charge de la Commune.

Pour l'année 2007-2008, la Commune de La Roche sur Foron a transmis une facture à l'A.P.E. pour la mise à disposition de Madame BOFFEL en sa qualité d'enseignement artistique.

L'Association de Parents d'Elèves a acquitté ladite facture s'élevant à la somme de 826.- euros.

Le Conseil Municipal, après délibération,

DECIDE, à l'unanimité, d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'Association de Parents d'Elèves pour un montant de 826.- euros.

DEMANDE DE SUBVENTION LYCEE GUILLAUME FICHET

Monsieur le Maire donne lecture aux membres de l'Assemblée d'un courrier émanant du Lycée Guillaume Fichet sis à Bonneville relatif à une demande de subvention.

Pour l'année 2009-2010, tous les élèves de seconde sont inscrits à l'opération « Lycéens au cinéma », opération proposée par la Région Rhône-Alpes avec pour objectif principal l'accès à une culture cinématographique en conformité avec les programmes officiels de l'Education Nationale.

Le coût total pour 311 élèves, comprenant les frais des transports ainsi que le coût des séances, s'élèvent à la somme de 4 537.50 euros.

Déduction faite de plusieurs aides financières, il reste à la charge du Lycée Guillaume Fichet la somme de 3 117.30 euros soit 12.42 euros par élève.

Neuf élèves domiciliés à Arenthon sont concernés par cette opération.

Comptes rendus

Le Conseil, après délibération, DECIDE à l'unanimité, d'octroyer la somme de 12.42 euros x 9 soit 111.78 euros (cent onze euros et soixante dix huit centimes)

CESSION DE PARCELLES ASP AIN PROMOTION A LA COMMUNE
Monsieur le Maire indique à l'assemblée délibérante que l'Etude Notariale MARTIN / PICOLLET-CAILLAT, sise à Bonneville, doit procéder à la cession, par la Société ASP AIN PROMOTION, au profit de l'association syndicale libre composée par l'ensemble des co-lotés du lotissement « Les Vergers », de la voirie dudit lotissement.

Trois parcelles n'avaient pas été intégrées au lotissement « Les Vergers » car indispensables lors de la réalisation du rond-point, à savoir :

- section C – N°. 2197
- Section C – N°. 2203
- Section C – N°. 2217.

A ce jour, le rond-point est réalisé mais ces terrains sont toujours la propriété de la Société ASP AIN PROMOTION.

Monsieur le Maire propose au Conseil que les parcelles mentionnées ci-dessus soient cédées gratuitement à la Commune.

Le Conseil, après délibération, décide à l'unanimité et

DONNE son accord pour la cession, à titre gratuit, des parcelles mentionnées ci-dessus au profit de la Commune.

AUTORISE le Maire à signer tous les actes s'y référant.

PRECISE que les frais d'acte notarié seront à la charge de la Commune.

FISAC 2^{ème} tranche : AIDE AU MAINTIEN DE L'EPICERIE ET DU RESTAURANT COMMUNAL

Monsieur le Maire, expose au Conseil Municipal l'importance de maintenir en activité les commerces de proximité que sont l'Epicerie et l'auberge communal. Pour se faire, il est nécessaire de procéder à la rénovation et l'aménagement de ces bâtiments. La mise en œuvre d'actions d'investissement encadrées par le FISAC intercommunal permettrait le financement de ce projet de modernisation.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver la demande de subvention auprès du FISAC (Fonds d'intervention pour les services, l'Artisanat et le Commerce) pour ces deux commerces,
- d'Autoriser le Maire à signer tous les actes afférents à ce projet.

ACCEPTATION DE LA DEMANDE D'ADHESION AU SELEQ 74 DE LA VILLE D'ANNECY

La ville d'Annecy a demandé son adhésion au SELEQ74 par délibération le 5 octobre 2009, le SELEQ 74 a approuvé cette demande et afin de poursuivre la procédure engagée demande à notre commune de valider cette adhésion par délibération.

Monsieur le Maire, propose au Conseil municipal de se prononcer sur le principe d'adhésion de la commune d'Annecy au SELEQ 74, au regard de ses statuts en vigueur, et d'accepter cette demande.

Le Conseil Municipal :

Décide à l'unanimité :

- d'approuver l'adhésion au SELEQ 74 de la Commune d'ANNECY
- d'accepter le transfert par cette dernière de sa compétence d'autorisatrice de la distribution publique d'électricité au SELEQ74, ainsi que la compétence optionnelle « Eclairage public »,
- de charger Monsieur le Maire de notifier la présente délibération au SELEQ 74 ;

SELEQ 74 – TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE, D'ECLAIRAGE PUBLIC ET DE RESEAUX DE TELECOMMUNICATIONS

OPERATION : RD 19

Monsieur le Maire expose que le Syndicat d'Electricité, des

Energies et d'Equipelement de la Haute-Savoie envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2009, l'ensemble des travaux relatifs à l'opération RD 19 figurant sur le tableau en annexe :

d'un montant global estimé à 9 709.00 euros
avec une participation financière communale s'élevant à 5 770.00 euros

et des frais généraux s'élevant à 291.00 euros

Afin de permettre au Syndicat de lancer la procédure de réalisation des travaux, il convient que la Commune d'Arenthon 1) **APPROUVE** le plan de financement des opérations à programmer figurant en annexe, et notamment la répartition financière proposée.

2) **S'ENGAGE** à verser au Syndicat d'Electricité, des Energies et d'Equipelement de la Haute-Savoie sa participation financière à cette opération.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après avoir pris connaissance du projet des travaux figurant en annexe et délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le plan de financement et sa répartition financière d'un montant global estimé à 9 709.00 euros
avec une participation financière communale s'élevant à 5 770.00 euros

et des frais généraux s'élevant à 291.00 euros

S'ENGAGE à verser au Syndicat d'Electricité, des Energies et d'Equipelement de la Haute-Savoie 80 % du montant des frais généraux (3 %) du montant TTC) des travaux et des honoraires divers, soit 233.00 euros sous forme de fonds propres lors de l'émission du document commandant à l'entreprise le démarrage des travaux.

Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.

S'ENGAGE à verser au Syndicat d'Electricité, des Energies et d'Equipelement de la Haute-Savoie, sous forme de fonds propres, la participation (hors frais généraux) à la charge de la Commune. Le règlement de cette participation interviendra lors de l'émission du document commandant à l'entreprise le démarrage des travaux, à concurrence de 80 % du montant prévisionnel, soit 4 616.00 euros.

Le solde sera régularisé lors du décompte définitif.

COMMISSION URBANISME ET AMENAGEMENT DU VILLAGE

Réunion le 15 octobre avec PPA (Personnes Publiques Associées) pour prise de connaissance du diagnostic du PLU. Le compte-rendu sera fait par Mr ESPARGILLIERE.

Réunions Commission Travail du PLU :

jeudi 5 novembre à 20 h 30

Jeudi 26 novembre à 20 h 30

COMMISSION TRAVAUX BATIMENTS

Projets Epicerie et mise aux normes de l'auberge

Les dossiers ont été transmis au FISAC afin d'obtenir des aides. Des renseignements ont été pris pour obtenir un point relais colis chez Irène.

Coopérative fruitière : projet logements sociaux + mini-crèche

Compte rendu de la réunion du lundi 12 octobre 2009 avec le Pôle de compétences du Conseil Général : présentation de la réhabilitation du bâtiment existant. Une réunion de travail est proposée à tous les membres du Conseil Municipal (avec le pôle de compétence) le lundi 30 novembre à 18 heures en Mairie afin de présenter les conclusions de l'étude de faisabilité du projet.

MARPA

Une enquête auprès de la MSA a été demandée.

Une réunion est programmée avec Mr BLANCHUT, responsable de l'Action Sociale à la MSA le jeudi 26 novembre 2009.

Mini-Crèche

Une prise de contact a eu lieu avec l'ADMR en vue de faire paraître dans le bulletin municipal une enquête destinée à recenser les besoins de la population.

COMMISSION FOSSES VOIRIE SECURITE

Voirie

Suite à l'étude du Cabinet Daviet mandaté par le SELEQ pour l'économie d'énergie sur notre éclairage public, des travaux vont débuter prochainement à la Papeterie et vers le lotissement « les Vergers ».

Route desservant la ZA de Cornier

Réunion le 3 novembre à 19 h 00 : commission voirie pour la préparation de la réunion publique du 19 novembre.

Une réunion aura lieu le jeudi 19 novembre à 20 h 00 à la Salle Communale pour la Commission voirie + urbanisme + riverains Publet et les Granges + AFA (Arve Faucigny Agriculture)

Aménagement du Carrefour des Chars

Compte-rendu de la réunion avec les riverains : réunion dans un esprit positif. Toutes les remarques des riverains ont été prises en compte par le Cabinet Uguet afin que l'aménagement du carrefour convienne à toute la population. Les modifications seront réalisées dans la mesure du possible et si elles sont acceptées par la Commission Voirie du Conseil Général.

COMMISSION ENVIRONNEMENT

Effondrement de la berge du Foron à hauteur d'une habitation. Suite à la pré-étude du Cabinet Champalbert, une rencontre avec Mr BUNZ (DDEA), représentant de l'état sur notre commune sera en mairie le lundi 16 novembre à 14 h 00 pour donnera son avis.

Effondrement de la berge à hauteur d'une habitation

Suite à l'étude du dossier de faisabilité et de la position du Conseil Général pour le financement, une concertation avec les adjoints puis les élus aura lieu afin d'évaluer la situation.

Réunion commission environnement élargie le vendredi 27 novembre à 20 h 30.

COMMISSION ECOLE ET PERISCOLAIRE

Réunion du conseil d'école le lundi 9 novembre prochain à 20 h 00 à la mairie (Mmes COUDURIER et BOEX)

L'association des parents d'élèves a fait part de ses craintes quant aux budgets concernant les projets classes vertes. La commission suggère d'alerter et de motiver les parents par le biais d'un article dans le prochain bulletin (l'article doit être fait par l'APE).

L'opération « un fruit pour la récré » est reconduite pour cette année scolaire. Des prix ont été demandés à Mr THABUIS et à Irène. Il est décidé d'opter pour des fruits de saison et en particulier de favoriser les fruits bios à raison d'une semaine par mois.

COMMISSION ANIMATION COMMUNICATION INFORMATION

Réalisation du site Internet : en cours d'élaboration.

Echos des Iles : les articles pour le bulletin doivent parvenir en mairie avant le 15 novembre pour la parution de fin décembre.

Réunions de quartier : nous adressons nos remerciements à toute la population qui a participé à ces réunions qui se sont déroulées dans un bon état d'esprit. Toutes les remarques ont été prises en compte et seront traitées lors d'une prochaine séance de conseil municipal. Melle COLLOMB, secrétaire lors de ces réunions, propose de faire un compte-rendu sous forme de tableau qui sera transmis à tous les élus pour qu'ils puissent

mettre leurs remarques. Discussion au conseil municipal prochain.

COMMISSION JEUNESSE SPORTS ET CULTURE

Bibliothèque Municipale : projet d'embauche d'une personne à temps partiel.

Une rencontre a eu lieu récemment avec le pôle emploi qui définit les modalités de l'accompagnement dans le cadre d'un contrat emploi passerelle. Celui-ci est financé à 90 % par l'état pour 20 heures minimum par mois et 24 heures maximum par mois. Le pôle emploi peut proposer des candidatures qui pourraient déboucher sur un emploi en fin de contrat.

Une deuxième rencontre a eu lieu avec Mme SETIF, responsable de la bibliothèque. Une définition du profil recherché a été faite. Après discussion, la proposition du contrat emploi passerelle est retenue.

Remarque : pour les activités sportives exercées dans le cadre de l'école, un contrat passerelle est également envisagé, et ce, afin d'apporter un soutien au corps enseignant.

COMMISSION « ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES AUX ESPACES PUBLICS »

Une visite du centre du village a été effectuée par la commission et Mr LAMARCHE du cabinet Véritas mandaté par la CCPR. Il va envoyer son diagnostic avant la fin de l'année.

SYNDICAT : SM3A (Aménagement des Abords de l'Arve)

La passerelle sur l'Arve a été inaugurée le samedi 24 octobre. La population peut désormais se rendre sur le cheminement en rive droite de l'Arve.

SYNDICAT d'EAU (Arenthon et St Pierre)

Réunion prévue le jeudi 19 novembre à 19 h 30. Un représentant de la Régie Départementale d'Assistance interviendra afin de définir le rendement du réseau.

COMMISSION SOCIALE

Jardins familiaux : le CCAS souhaite faire une enquête pour recenser les personnes intéressées (par le biais du bulletin municipal) ; recenser également les personnes qui proposent un jardin et celles qui sont à la recherche de personnes pour faire leur jardin.

Un article paraîtra dans le bulletin pour proposer aux personnes désirant avoir des conseils ou des aides sur le plan social ou pour remplir des papiers ou autres de s'adresser auprès de la mairie et prendre rendez-vous pour rencontrer deux personnes du CCAS.

Collecte aide alimentaire : rappel : elle a lieu cette semaine du 02 au 07 novembre. Lieux de collecte sur notre commune : épicerie, bibliothèque, mairie. Une urne est également à disposition à la mairie pour les dons en espèces ou chèque. Le CCAS verse un don de 100 euros.

Téléthon : réunion de préparation avec les associations le mercredi 4 novembre à 20 h 30 à Scientrier et avec les personnes assurant l'animation le 18 novembre à 20 h 30 à Scientrier.

Repas des anciens : le dimanche 29 novembre à l'Auberge.

Goûter de Noël des anciens : le jeudi 17 décembre dans les locaux de la cantine avec chants des enfants de l'école.

*Toute l'équipe "communication"
présente ses Meilleurs Vœux
pour la nouvelle année
à tous ses lecteurs*

